This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

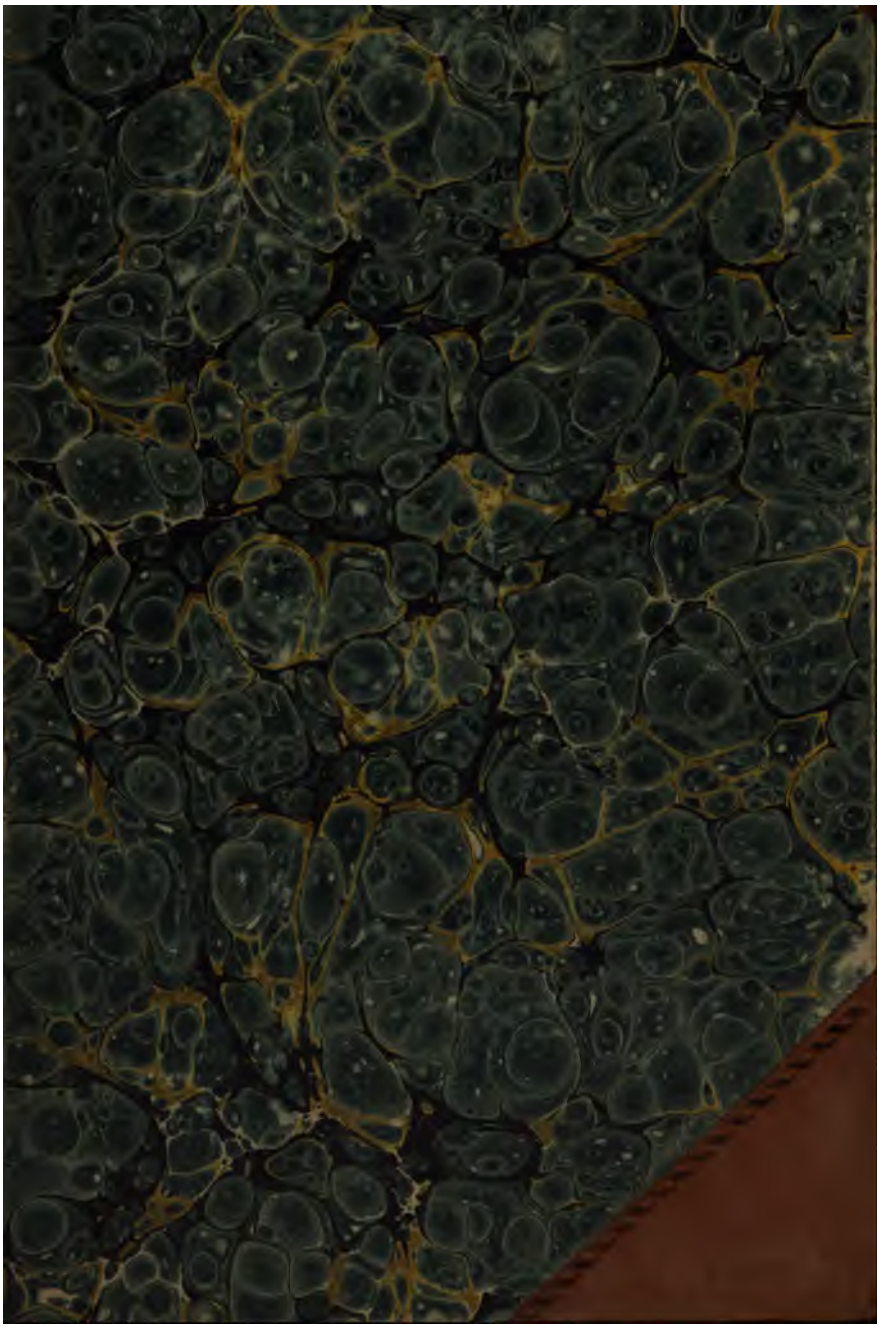

47.378.

DE

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE

ET DU

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES LIVRES IMPRIMÉS.

IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES, RUE DE VAUGIRARD, 36, A PARIS.

DE

LA NÉCESSITÉ

DE COMMENCER, ACHEVER ET PUBLIER

LE

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES LIVRES IMPRIMÉS

PAR

M. PAULIN PARIS

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

DEUXIÈME ÉDITION

Dans laquelle on a complété le plan de classification bibliographique, et répondu à quelques objections.

PARIS,

TECHENER, PLACE DU LOUVRE, 12.

1847

DE LA NÉCESSITÉ

DE COMMENCER, ACHEVER ET PUBLIER

LE

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES LIVRES IMPRIMÉS.

Il y a neuf ans que la Chambre des députés, avertie par M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, de l'embarras causé dans le service de la Bibliothèque royale par l'absence des catalogues réguliers, accorda un crédit de 1,264,000 fr. pour combler dans chaque Département les *lacunes de l'arriéré*, et pour en rédiger et publier les catalogues. Le Département des livres imprimés dut absorber près des trois quarts de cette généreuse allocation (1); il avait surtout besoin de multiplier les acquisitions, de compléter les reliures et d'exécuter de grands travaux préparatoires. Avant d'entreprendre le Catalogue attendu depuis si longtemps, il convenait de détruire les effets de l'ancienne négligence; car si l'on avait seulement dressé, comme on fait *après décès* chez les particuliers, l'inventaire de tout ce qu'on devait trouver sur les tablettes, on eût été conduit à des révélations que personne ne demandait, et trop souvent il eût fallu appliquer la formule *Desideratur* à des feuillets, à des ornemens, à des volumes, à des éditions, à des séries d'ouvrages. La Chambre fit donc

(1) Voici quelle en fut la répartition exacte :

Estampes et cartes géographiques	122,000 fr.
Médailles et antiques	197,000
Manuscrits	100,000
Imprimés	845,000
	1,264,000 fr.

passer le devoir de *combler les lacunes de l'arriéré* avant celui de rédiger et faire imprimer les catalogues.

A proprement parler, il n'y avait pas de désordre dans les autres Départemens. Les catalogues ou du moins les inventaires y étaient exactement dressés; l'arriéré, s'il existait, n'était pas considérable, et les acquisitions extraordinaires n'étaient urgentes que pour la section de Géographie fondée il n'y avait pas plus de dix ans par M. Jomard (1); les besoins du service ne réclamaient qu'un accroissement des travaux de reliure rendus faciles par l'allocation nouvelle. Ainsi le Ministre, pour faire la répartition des fonds en un certain nombre d'annuités, n'eut à consulter que les exigences du Cabinet des livres imprimés : et quand, après les calculs les plus scrupuleux et le mieux pesés, MM. les Conservateurs eurent demandé huit années et se furent engagés à présenter en 1847 la preuve que l'arriéré dont on se plaignait était comblé, et que le Catalogue était entièrement achevé, la Chambre décida que le crédit serait réparti sur huit années, de 1839 à 1847; et qu'une fois le temps écoulé et le crédit épuisé, on l'informerait de l'emploi des sommes accordées et de l'exécution des conditions acceptées. Aujourd'hui, les huit ans sont révolus. Le ministre de l'Instruction publique a donc invité M. le directeur de la Bibliothèque royale à lui rendre compte de l'emploi de ces dépenses, et c'est pour répondre à ce vœu que M. Naudet vient d'adresser à M. le comte de Salvandy un Rapport que le *Moniteur* a publié le 4 mars, et qu'on a pu lire quelques jours plus tard dans la *Presse* et dans le *Journal des Débats*.

Ce document n'a pas dû répondre à tout ce que le Ministre attendait de la Bibliothèque royale, ni à ce que la Bibliothèque pouvait espérer de son directeur.

C'est qu'il ne suffit pas d'être un écrivain recommandable à plusieurs titres, pour traiter nettement tous les genres de sujets :

(1) M. Jomard fit deux parts de ce que lui accordait la munificence des Chambres. Il consacra 75,000 fr. aux acquisitions; et, pour commencer et achever un excellent catalogue, qu'on peut dès ce jour imprimer et qui formera plus de deux volumes in-4°, il se contenta de la somme de 5,000 fr. « Comment faites-vous de si beaux enfans ? » demandait Henri IV. — « Dame, sire, je les faisons nous-mêmes. »

plus vous posséderez même l'art de bien exprimer ce que vous comprenez, plus vous éprouverez d'embarras et de vertige quand il vous faudra donner des explications sur les points que vous comprenez mal. Les esprits faciles et superficiels ont en cela de grands avantages : ils répondent sur ce qu'ils ignorent d'une façon plausible; les hommes graves se contentent de bien parler des objets qu'une longue accoutumance leur a rendus familiers. Si donc M. Naudet n'a pu, malgré son incontestable mérite, se familiariser avec le style de la bibliographie, c'est qu'il n'apportait dans les questions de cette nature aucune aptitude spéciale et réelle. Au premier aspect, la Bibliographie est une science si bornée qu'on a de la peine à lui donner le nom de science; on ne suppose pas que pour la bien connaître il soit nécessaire d'avoir possédé, d'avoir rangé une bibliothèque; mais, science ou non, c'est pourtant un goût, une passion qu'il faut ressentir pour mériter de remplir la charge de Bibliothécaire. Avec l'amour des livres, avec une longue familiarité dans leur doux commerce, toutes les difficultés s'aplanissent : les classifications, loin d'être de fastidieux devoirs, deviennent des occupations entraînantes; les catalogues ne sont plus des corvées que l'on veut commencer chaque jour, et qu'on remet chaque jour au lendemain, dont enfin on se décharge sur un employé plus ou moins secondaire, qui n'a plus, une fois la tâche acceptée, le droit de modifier le plan dont il reconnaît les difficultés; c'est une véritable récréation que l'on commence à l'instant même, qu'on poursuit sans relâche et pour laquelle on abrége les momens du repas, on supprime les heures de promenade. Rédiger le catalogue de la Bibliothèque du Roi! Je sais dans Paris vingt littérateurs parfaitement honorables et parfaitement connus qui accepteraient cette tâche pour le seul plaisir de l'accomplir. Et cependant, demandez à tous ces amis des livres, aux Leber, aux Brunet, aux Laborde, aux Leclerc, aux Cousin, aux Lacroix, comment, avec la meilleure volonté du monde, on a pu disposer de huit grandes années, de plus de vingt bras intelligens, de plus de cent mille francs, sans arriver à la rédaction de la première ligne de la première page de ce catalogue, ils ne témoigneront aucune surprise; car ils savent qu'en pareille matière l'inexpérience est fort ingénieuse. Mais ils seront étonnés que pouvant choisir le rédacteur du Catalogue entre tant de bibliographes connus, on soit allé chercher préci-

sément un érudit, un moraliste, qui jamais n'avait eu pour les collections de livres la moindre prédilection. Que l'on accorde donc à M. Naudet huit nouvelles années, vingt nouveaux bras et cent nouveaux mille francs, nous aurons l'avantage d'entendre dire en 1855 que le Catalogue est à commencer, comme en 1847. Qui empêche? On pourra toujours après cette deuxième épreuve jeter les yeux sur un homme capable de faire ce qu'on lui demande.

Je vais d'abord résumer nettement les différentes parties du Rapport de M. Naudet; l'insuffisance en frappera tous les yeux. Mais pour donner aux Chambres et au Ministre les moyens de mieux faire, il sera bon d'exposer quelle a été, quelle est, et quelle pourrait être la situation du département des Livres imprimés. Ce deuxième point de la question me conduira naturellement à l'examen des plaintes de M. le Directeur contre le règlement actuel de la Bibliothèque du Roi : c'est par là que je terminerai.

La Chambre réclamait un compte bien facile. On a gratifié la Bibliothèque royale d'un fonds extraordinaire de *douze cent soixante mille francs*. L'emploi en avait été distribué sur huit années, et les Conservateurs, en provoquant cette distribution, avaient pris l'engagement de couvrir les lacunes de l'arriéré, et de terminer le Catalogue. A-t-on rempli les *lacunes de l'arriéré?* Nous imiterons sur ce point le silence de M. le Directeur, qui, d'ailleurs, en aura sans doute entretenu le Ministre dans un autre Rapport. Mais le Catalogue est-il publié? M. Naudet laisse entendre assez clairement qu'il n'est pas commencé.

Et pour arriver à ce manque de résultat, voici la série de toutes les opérations auxquelles on s'est livré.

D'abord, nous voyons qu'on délibéra pour savoir si l'on serait obligé de fermer la Bibliothèque ou si l'on pourrait s'en dispenser. « Mais, dit-on, l'intérêt du public ne laissait pas la liberté du choix.» Si la liberté du choix manquait, c'était peut-être déjà du temps perdu que de délibérer. Cependant il est certain que M. Lenormant, conservateur avant M. Naudet, avait le projet de demander au Ministre, dès que les travaux du Catalogue seraient assez avancés, l'autorisation de fermer le cabinet des Livres imprimés pendant six mois ou même une année entière.

« Le parti étant pris de ne pas interrompre l'usage de la Biblio-

» thèque, on dut accepter comme base des opérations préparatoires » la classification ancienne. »

Une autre raison, pour le moins aussi bonne, c'est que les bases de l'ancienne classification étaient solides et bien entendues. Mais, disons-le tout de suite, il n'y avait pas de lien entre la méthode ancienne et la nécessité de recopier d'abord un Catalogue mal fait. La conviction du profond désordre des anciens Inventaires semblait même naturellement conduire à la nécessité de dresser le nouveau, non pas sur le modèle dont on se plaignait avec tant d'énergie, mais sur les livres mêmes. Néanmoins on jugea plus convenable de procéder d'abord à la transcription pure et simple de l'ancien Catalogue sur autant de cartes qu'il renfermait d'articles. Et comme on payait ces cartes à raison de cinq centimes, il fut admis que les copistes ne seraient pas obligés de les faire trop longues, et qu'ils pourraient couper le titre d'un seul livre en deux, trois, ou même quatre et cinq cartes. Cet éparpillement du même article ne diminua pas les embarras, et l'on en peut juger par un seul fait : l'employé, chargé plus tard de relire et coordonner toutes ces cartes, fut obligé d'en jeter au feu plus de *trente mille*, et sans un extrême inconvénient, il eût pu continuer jusqu'au bout. Telle fut la *première opération*.

Quand on eut transcrit tous les articles de l'ancien Catalogue dans l'ordre des matières, on en fit exécuter une seconde copie dans l'ordre du nom des auteurs. Les résultats donnèrent 530,000 cartes. En racontant ces travaux avec sincérité, M. le Directeur a regretté que les scribes, victimes de leur inexpérience, eussent transcrit tout au long les titres de chaque volume. « Ils ont » fait, des titres trop *multiples* où se reproduisaient les *omis-* » *sions*, les fautes de rédaction des prédécesseurs; néanmoins » toutes ces cartes ont été rangées. » Ce que M. le Directeur ne dit pas, c'est que les scribes n'avaient pas été prévenus d'omettre ou d'abréger les notes littéraires et critiques répandues dans le cours de l'ancien catalogue. Ces notes, comme on sait, ont de l'importance; mais ce n'était pas sur des cartes de reconnaissance qu'il eût fallu les transcrire.

L'unique usage de ces 530,000 cartes a été de fournir la série complète des chiffres tracés anciennement sur les livres de toutes les matières.

Si donc les scribes, mieux surveillés, au lieu de transcrire des articles de vingt et quelquefois de cinquante lignes, s'étaient contentés de copier l'ancien chiffre de classement des volumes et les premiers mots du titre, leur besogne en eût été d'autant meilleure.

La *troisième opération* fut ce *relevé* de chiffres, que M. Naudet honore un peu pompeusement peut-être du nom d'*Inventaire*. Je doute qu'il soit jamais fort utile, car la première résolution du rédacteur du futur catalogue sera nécessairement de renouveler les anciennes séries encombrées. Mais suivant M. Naudet ce *relevé des chiffres* était un instrument *indispensable*, pour justifier *aux yeux les plus prévenus* l'ordre suivi dans les anciens catalogues. Un autre avantage, suivant lui, c'est que, *dans l'avenir*, nos arrière-neveux devront être ravis de pouvoir, à l'aide de cet *Inventaire*, reconnaître tous les chiffres dont on avait autrefois surchargé les livres. Nous craignons bien que les Chambres ne soient pas frappées de cette idée providentielle; en tous cas, voici les paroles de M. Naudet :

« Le classement *fort laborieux* de 530,000 cartes a donné le » moyen de dresser un inventaire complet de tous les chiffres et » sous-chiffres des livres portés.

» Cet inventaire était l'instrument le plus indispensable des tra- » vaux ultérieurs et le plus susceptible d'applications utiles.

» En effet, comment faire les appels sur place et les récolemens » de livres pour reconnaître les fausses classifications, les mé- » prises, les doubles emplois, sans cet inventaire, dont chaque » volume contient des milliers de chiffres, signes locatifs de milliers » de volumes? à moins de transporter des paquets énormes de » cartes, avec le danger d'en perdre quelques-uns.

» Comment encore, sans cet inventaire, constater le fait, fixer » la trace, *immobiliser* l'ordre des *changemens* de chiffres et » sous chiffres, effet immédiat des rectifications matérielles du ran- » gement des livres sur les rayons?

» Et, lorsque viendra le temps d'une transition de l'ancienne » classification à une nouvelle, où les matières se *diviseront* pour » s'*agréger* partiellement et successivement à d'autres, et se résou- » dront en définitive dans une fusion réciproque, comment se pas- » serait-on d'un tel répertoire de concordance, dans lequel chaque » numéro représente, à côté de l'ancienne demeure du livre, son

» adresse nouvelle? Pour pouvoir s'en passer, il faudrait que d'un » coup de baguette tous les livres eussent été se ranger dans leurs » nouvelles places avec le chiffre nouveau écrit sur le dos de cha- » cun. Encore, après ce miracle, aurait-on à faire un relevé des » chiffres nouveaux pour garder un type inaltérable d'ordre, et l'on » serait privé du tableau des dispositions antérieures, *au cas qu'il* » *se rencontrât* d'anciens volumes égarés : et il en rentre souvent » qui étaient absens depuis dix, vingt, trente ans. UN LE FUT PEN- » DANT UN SIÈCLE. — Cet inventaire si précieux remplit 49 volu- » mes petit in-folio. »

A propos du volume qui *fut absent pendant un siècle*, M. le Directeur, seul entre tous les lecteurs de Paris, paraît ignorer qu'il y a, dans la circulation commerciale ou dans les cabinets particuliers, plus de 20,000 volumes volés depuis un siècle à la Bibliothèque du Roi ; et que tous les quais regorgent de ces livres sur lesquels l'estampille a disparu ou n'a jamais été frappée, mais qui présentent, à l'œil exercé, les marques fort distinctes de nos collections dont elles gardent soit la reliure, soit les chiffres, soit les lettres de série, soit quelques mots écrits au crayon par des mains bien faciles à reconnaître, celles de Van-Praet, de Capperonnier, de Targny, de Sallier, de Boivin ou de l'abbé Bignon. Ce volume rentré au bout d'un siècle, il eût donc fallu le citer comme une exception.

Quoi qu'il en soit, on avait terminé cet *Inventaire si précieux*, quand, dans un endroit très-obscur de la Bibliothèque, on fit une de ces découvertes destinées à changer entièrement la face des choses, le caractère des travaux, les délibérations, les idées, toutes les espérances conçues. Voici comment M. Naudet a rendu compte de cet événement.

« Heureusement, les mouvemens qui ont *remué* déjà une grande » partie de la Bibliothèque ont occasionné la découverte des BUL- » LETINS RÉDIGÉS PAR CLÉMENT, et qui avaient formé la minute » du catalogue par noms d'auteurs, en 1720.... »

Clément, vers 1684, avait rédigé ces Bulletins sur le titre même des livres ; il les avait ensuite remis aux mains du copiste des 14 volumes du Catalogue des matières et des 21 volumes du Catalogue des noms d'auteurs. Une fois ces volumes exécutés, on conçoit que les anciens Bibliothécaires aient tenu peu de compte des bulletins de première rédaction. On les avait donc relégués dans le coin le plus

obscur de la maison, et c'est là qu'ils reposaient en paix depuis quelque cent trente années quand un employé de notre temps vint à les dépister. Eh bien ! oserai-je l'avouer? Il n'y avait pas là grand sujet de se féliciter. Supposons, en effet, que les 530,000 doubles cartes de M. Naudet puissent jamais servir de modèle au futur Catalogue général ; une fois le catalogue exécuté, les cartes conserveront-elles la moindre valeur, et ne fera-t-on pas bien de les brûler? C'est l'examen des livres qui seul peut garantir l'exactitude du dénombrement. Que penserait-on d'un général chargé de dresser la liste exacte et le signalement de tous les soldats de son armée, et qui s'attacherait exclusivement à réunir les premières listes de recrutement, sans consulter l'état des réformes, et sans faire une seule fois l'appel de ses troupes? On ne tiendrait aucun compte de ses listes, et l'on aurait raison.

Les bulletins de Clément étant ainsi devenus la seule base d'une opération nouvelle, M. Naudet y fit joindre la copie de tous les articles supplémentaires, ajoutés, depuis 1714, sur les marges ou feuillets intercalés des anciens catalogues.

Puis il fit découper les six volumes du Catalogue que l'on avait commencé d'imprimer vers 1740 ; et l'on colla ces découpures sur autant de bulletins pareils à ceux de Clément.

Puis, et ce fut la dernière opération, on découpa les 46 volumes du Journal de la librairie qui renfermait la liste de tout ce que le *dépôt légal* avait fourni (ou dû fournir) à la Bibliothèque : on colla ces nouvelles découpures sur autant de bulletins pareils à ceux de Clément, et cette dernière opération (dont les difficultés ne sont pas insurmontables) est, à ce qu'il paraît, en bon train.

Des doubles cartes, on a tiré le *relevé des chiffres* ; des Bulletins on espère tirer la souche d'un *Catalogue général par ordre alphabétique*. L'exécution de ce catalogue serait bonne en elle-même ; mais une énorme distance nous en sépare : car on ne peut y avoir compris les *fonds non portés* qui n'ont pas de numéros d'ordre, et qui devront donner plus de 500,000 bulletins. Pour ce qui touche aux *fonds portés*, on ne peut avoir confiance dans un relevé d'inventaires faits depuis cent cinquante ans et dont on a proclamé sincèrement les lacunes, les imperfections, les méprises. Il faudra donc tout recommencer, quand il s'agira de dresser le véritable catalogue : il faudra tout refaire en présence des livres,

dont il est impossible de fixer la place par contumace, sans les voir, les reconnaître, les interroger.

Il n'y a pas d'éloges cependant qu'on ne prodigue à ces Bulletins de Clément continués. « Avec nos cartes de matières et d'au-
» teurs, avec notre série générale de bulletins et *nos résidus mis*
» *en ordre*, à mesure qu'on avance, les intercalations deviennent
» plus expéditives et plus sûres. Le *Catalogue peut désormais*
» prendre une extension indéfinie *par sa mobilité* élastique; il
» n'y a plus à craindre d'embarras, d'embrouillemens qui arrêtent
» les catalogueurs, et les contraignent à tout recommencer. On n'a
» qu'à *poursuivre le système* et les procédés d'intercalation *dé-*
» *sormais fixés.* »

Si nous savons lire, le meilleur catalogue serait de sa nature *mobile;* les cartes seules offriraient cet avantage, et leur classification permettrait seule d'éviter les additions interlinéaires. Telle est donc la pensée de M. le Directeur. Mais si les *Cartes* ou *Bulletins* se perdent, si, constamment consultées, le désordre chaque jour y pénètre de toutes parts, n'aurez-vous pas à craindre d'autres *embrouillemens?*

Et si les Chambres, le Ministre ou le Roi viennent à s'enquérir du nombre total de nos volumes, ou du nombre des volumes réunis sur une seule matière, sur un sujet même restreint, le tabac par exemple; répondrez-vous aisément avec cet Inventaire alphabétique universel, où tout sera confondu, séries, numéros, titres, langues et formats?

Et quand un homme de lettres voudra traiter une question académique, comment pourra-t-il arracher de vos Bulletins le secret de tous les travaux entrepris sur le même sujet? Exigerez-vous qu'il désigne lui-même les livres qu'il veut étudier, quand il viendra vous prier de lui apprendre quels sont ces livres?

Nous sommes donc plus loin que jamais des catalogues imprimés. On ne veut plus même des catalogues en volumes, parce que des volumes seraient exposés à des intercalations successives. Mais enfin, on a transcrit sur des carrés de papier ou de carton toute la matière des anciens inventaires, et si le Ministre ou les Chambres n'applaudissent pas, il y aura bien du malheur.

Et quant à ce que M. le Directeur ajoute, relativement « au
» récolement et à la fusion de 220,000 volumes entassés sous les

» combles, ou disséminés ailleurs par petites masses, ou cachés dans » des coins obscurs, » — au *numérotage* des 150 salles du département, — au *littrage* fait par une main intelligente, — au *rondage* fait par des mains vulgaires, — au commencement d'assemblage des matières analogues, — au rangement *par ordre alphabétique* des ouvrages dont l'auteur était connu ou était resté anonyme, — à *la mise en présence l'une de l'autre*, des *livres portés* et des *livres non portés*, afin de ménager la fusion *future* de la seconde dans la première, — à la marche assurée des opérations, — à leur progrès infailliblement accéléré de jour en jour; il nous est impossible de réduire tout cela à sa mince et juste valeur, si nous ne commençons par exposer avec exactitude l'état du département des Livres imprimés, avant et depuis l'arrivée de M. Naudet.

Les anciens Manuscrits et les Livres imprimés ont été transportés, au temps de François Ier, de Blois à Fontainebleau; sous Henri IV, de Fontainebleau dans la rue de la Harpe; sous Louis XIV, de la rue de la Harpe dans la rue Vivien ou Vivienne; sous Louis XV enfin, de la rue Vivienne dans le palais Mazarin. Cette dernière translation fut opérée en 1724; et grâce aux éloquens et généreux plaidoyers de M. le comte de La Borde, nous espérons qu'elle sera définitive.

Dès l'année 1680, on avait senti la nécessité de former de l'ensemble des collections quatre grandes divisions : les Livres imprimés, les Manuscrits, les Estampes, les Médailles et pierres gravées. Les Médailles et les Estampes eurent alors deux Gardes distincts; les Imprimés et les Manuscrits demeurèrent sous la même surveillance : Colbert, ministre du Roi, avait la direction suprême de tout l'établissement.

Ce fut Colbert qui chargea l'abbé de Varès et Clément de faire le récolement de tous les Livres et de tous les Manuscrits. En moins de *dix-huit mois*, les inventaires furent dressés sur l'inspection des textes, en bulletins et en volumes méthodiquement classés. On trouva 10,542 manuscrits; c'est encore aujourd'hui la série des numéros de l'*Ancien fonds* du Roi. Mais les acquisitions successives ayant triplé ce nombre, on les a indiquées par des *sous-*

chiffres qui ne sont pas assez multipliés pour jeter de l'incertitude dans les recherches et du désordre dans les catalogues.

Les Livres imprimés furent inventoriés au nombre de plus de quarante mille. Quand fut achevé le Catalogue, dû au zèle des deux Gardes Varès et Clément, Colbert avait cessé de vivre. Le ministre Louvois hérita de son autorité suprême sur la Bibliothèque du Roi, puis il la transmit à son neveu, l'abbé de Louvois, qui, dès l'âge de neuf ans, avait prêté serment de Garde de la librairie.

Clément mourut lui-même en 1712. S'il fit les *Bulletins des noms d'auteurs* dont M. le Directeur espère aujourd'hui tirer tant d'avantages, il est au moins certain qu'il n'écrivit ni le *Catalogue des matières* ni le *Catalogue des noms d'auteurs*, dont on se sert encore aujourd'hui. On en doit l'estimable transcription et sans doute une partie de la rédaction à Jean Buvat, de Châlons-sur-Marne, qui acheva le dernier, le 29 mars 1714, comme on le voit d'après une modeste note latine placée à l'extrémité de la dernière page du dernier volume. Les *Noms d'auteurs* formaient alors vingt et un volumes in-folio. Le *Catalogue des matières* s'élevait à quatorze; et sans doute depuis 1684, époque du récolement des *quarante mille* volumes, les collections s'étaient considérablement accrues, et l'on avait, dans le nouvel Inventaire, tenu compte de ces nouvelles richesses.

L'abbé de Louvois, mort en 1718, fut remplacé par le célèbre abbé Bignon, précisément comme on commençait à se servir pour les Livres imprimés des catalogues de Jean Buvat et pour les Manuscrits de ceux de l'académicien Boivin. L'abbé Bignon, non satisfait de la garantie qu'offraient ces excellens guides, voulut assurer sa responsabilité en réclamant un nouveau récolement universel des Manuscrits, des Estampes et des Livres imprimés. Cette belle opération, qui aurait dû trouver des imitateurs dans tous les autres administrateurs de la Bibliothèque, fut ordonnée par le Roi, sur la proposition du nouveau bibliothécaire, le 20 septembre 1719. *Quinze mois* après, elle était entièrement terminée; Bignon et les académiciens préposés à la garde générale des dépôts avaient signé et paraphé *chaque feuillet* des nombreux catalogues, après que chaque article avait été confronté avec les livres; et la Chambre des Comptes recut alors le double de l'Inventaire de toutes les médailles

et pierres antiques, — de toutes les estampes, — de tous les manuscrits, — de tous les titres généalogiques, — de tous les livres imprimés formant la Bibliothèque du Roi.

L'abbé Bignon fit ensuite la séparation absolue des départemens, telle à peu près qu'elle existe aujourd'hui (1). Quatre Gardes furent chargés sous leur responsabilité de l'ordre, de la conservation et des projets d'acquisition, dans leurs sections respectives : c'était, pour les Médailles, les Manuscrits et les Imprimés, trois membres de l'Académie des inscriptions ; c'était pour les Estampes, un amateur connu par son amour de l'art et des collections. Le Garde des imprimés se nommait l'abbé de Targny : en 1726, il passa aux Manuscrits et fut remplacé par l'abbé Sallier, de l'Académie française et de celle des inscriptions ; à Sallier succéda, en 1760, l'académicien Capperonnier (2) ; à celui-ci, en 1775, l'abbé Desaulnays, qui conserva cette charge jusqu'à la mort de Louis XVI.

Il paraît qu'on doit à Clément le choix du système d'ordre et de classification qui régit encore aujourd'hui le Cabinet des imprimés et celui des estampes. Toutes les branches des connaissances humaines dans leur expression imprimée ou gravée, y sont enrôlées dans un certain nombre de catégories, représentées par autant de lettres de signalement. Ainsi, dans les imprimés, A marque la série des livres sacrés, depuis A 1 jusqu'à A 6000. L sert d'enseigne à toutes les matières de l'Histoire de France, etc., etc.

Que tous ces rameaux de la science soient attachés à la tige commune dans l'ordre le plus naturel et le plus raisonnable, il n'importe pas grandement, si j'ose bien le dire. Libre à d'autres de penser avec M. Daunou que la Théologie doit être le complément, non le commencement d'une librairie, et qu'il vaudrait mieux lui donner Z

(1) Je dis *à peu près*, car les Médailles formaient une branche presque indépendante, et les Manuscrits avaient une seconde section des *Titres généalogiques*.

(2) Plus d'une fois on s'est plaint vivement de l'usage aujourd'hui consacré par l'ordonnance de M. de Salvandy de choisir des membres de l'Institut pour les places de *Conservateur*. Toutes les fois que ces places seront dignement remplies, elles donneront des droits à l'entrée des Académies. Est-ce qu'on ne voudrait pas qu'elles fussent dignement remplies ?

pour signe distinctif; il suffit, dans une Bibliothèque publique, de bien faire entendre que les livres relatifs à la Théologie y sont parfaitement distingués de ceux qui traiteront de toute autre matière.

Car remarquez-le bien, le catalogue d'une grande collection publique n'est pas soumis impérieusement à toutes les conditions d'une bibliographie systématique. La *théorie* n'a pas à se préoccuper des formats, des accidens d'emplacement et des autres difficultés matérielles de classification auxquels on doit, dans l'*application*, avoir égard avant tout. Ira-t-on, pour suivre la méthode la plus logique, entraver la communication des livres, ou compromettre leur conservation? Le premier soin de nos Bibliothécaires doit être de tout subordonner, dans le système qu'ils adoptent, à l'intérêt matériel des livres, à la commodité du service général; et la présence irrécusable du bon ordre se révèlera dans la facilité d'évaluer toutes les parties de la collection, d'en apprécier les richesses, d'en distinguer les lacunes ou les exubérances. Il faudra pour cela marquer avec netteté la place exacte et nécessaire que doit occuper chaque matière et, dans chaque matière, chaque volume jusqu'à la plus mince brochure. Tel est le grand point vers lequel il faut tendre, et quand vous l'aurez atteint, toutes les autres difficultés aboutiront d'elles-mêmes à leur solution. Ne prenez donc pas en trop grand souci l'opportunité de placer la Métaphysique avant ou après la Théologie, l'*Histoire ecclésiastique* dans la lettre H (Histoire générale), ou dans la lettre C (les Pères de l'Église); ou l'inconvénient de réunir sous une lettre majuscule (avec des subdivisions de minuscules) les Orateurs, les Romanciers et les Poëtes, au lieu de leur accorder les trois lettres X, Y et Z. Quelque parti que vous preniez, je m'en tiendrai satisfait dès que vous m'annoncerez que vous avez pris un parti, et que vous avez, en conséquence de ce parti, dressé votre Catalogue. Libre ensuite à vous de n'avoir pas assez égard à la progression des grands effets de la *raison*, — de l'*imagination*, — de la *mémoire*; ou bien à l'ordre des *connaissances instrumentales*, — *essentielles*, — *conventionnelles*; ou bien à celui des *besoins physiques* et des *besoins moraux*; ou bien encore à la progression des treize classes, dont la première devrait être l'*agriculture*, le plus ancien des arts. Dans le grand appareil de l'intelligence humaine, tout se tient et tout diffère; toutes les classifica-

tions porteront donc avec elles leurs difficultés, leurs complications, leurs avantages : mais ce n'est pas à dire qu'avant de rien coordonner il me faudra d'abord résoudre tous ces problèmes insolubles. Autant vaudrait demander, avant de marcher, qu'on eût à consulter un maître de dynamique pour apprendre si l'on doit commencer par le pied droit ou le pied gauche. L'important n'est-il pas de marcher !

Des gens de beaucoup d'esprit ont souvent blâmé l'emploi des *lettres* pour la classification de la Bibliothèque royale; leurs objections ne peuvent soutenir un examen sérieux. Les *lettres*, en distinguant les différentes branches de productions bibliographiques, fixent invariablement la place des livres. Si, dans l'ordre régulier, quelque matière rarement consultée se présente à la suite immédiate d'une matière souvent étudiée, la lettre caractéristique, gardienne de l'ordre régulier, permet au Bibliothécaire de refouler la série délaissée dans les réduits éloignés et d'accorder sa place à quelque autre matière plus consultée. Le système des *Lettres* est d'ailleurs merveilleusement favorable aux intercalations : avec l'addition d'une lettre minuscule, nous pouvons recommencer les séries numérales autant de fois que nous le jugerons nécessaire pour éviter les accroissemens exagérés. Chaque lettre peut réunir autant de séries que l'exigera la commodité du service. C'est pour ainsi parler, autant de compartimens élastiques, qui ne demanderont, après un assez long intervalle de temps, que le refoulement régulier de l'ensemble de la collection; et cette opération n'offrira pas de difficulté sérieuse, tant que le contenant répondra aux besoins du contenu. L'usage des lettres a été adopté dans la plupart des grands dépôts publics, en Angleterre, en Allemagne, en Russie. Au lieu de lui chercher des objections spécieuses, écoutons un instant M. Brunet, dont certes on ne récusera pas la compétence : « Le vieux système de classification est, dit-on, tout à fait » en désacord avec les idées nouvelles, avec le développement des » sciences; on le déclare tout à fait inadmissible : mais qu'y a-t-il » donc de changé dans la nature des choses? La *philosophie* n'est-» elle pas toujours la philosophie quel que soit le point sous lequel » on l'envisage? L'*histoire* ne restera-t-elle pas toujours l'histoire, » soit qu'elle appartienne à la *mémoire*, soit qu'on la classe dans » la *noologie* ou qu'elle dépende de la *science sociale*? A la

» vérité, les sciences proprement dites ont beaucoup agrandi » leur domaine.....; mais rien de cela ne constitue une science » entièrement nouvelle, une science qu'on ne puisse, *au moyen » de quelques subdivisions*, parvenir à introduire dans le sys- » tème bibliographique précédent. » (*Manuel du libraire.* Introduction.)

Je reviens à l'histoire de l'ancien état de la Bibliothèque. A peine le système de Clément avait-il reçu son application qu'on songeait à l'impression du Catalogue. M. le Directeur a suivi de bien mauvais renseignemens, en déclarant dans son Rapport qu'on ne publia *dans l'espace de cinquante ans* que six volumes in-folio. Il est certain que les quatre volumes in-folio du catalogue des Manuscrits et les six volumes in-folio du catalogue des Livres imprimés furent publiés en moins de quatorze ans; le premier volume des imprimés ayant paru à la fin de 1739, le dernier au commencement de 1753. Sur ce point, il ne saurait demeurer la moindre incertitude.

Mais tel est le lien invincible qui rattache l'entretien des Catalogues au soin de les faire imprimer, qu'à partir de l'année 1753, on voit le zèle de tous les Gardes de la Bibliothèque se refroidir et se perdre. Impression différée, rédaction interrompue : la règle est sans exception. Puis, sous des Bibliothécaires tels que le prévôt des marchands Bignon et l'ancien lieutenant de police Le Noir, l'absence de contrôle et de bon exemple se faisant tous les jours mieux sentir, on inscrit avec négligence les acquisitions, on cesse entièrement de les inscrire. Les Gardes sont chargés de missions diplomatiques ou purement scientifiques : ils sont suppléés par des littérateurs de la ville et de la cour, qui reçoivent cet honneur à titre de sinécure : tels furent le chanoine de Reims Anquetil, Crébillon le tragique et Duclos le philosophe.

De pareils hommes pouvaient-ils descendre aux soins minutieux de la rédaction d'un Catalogue! Voilà donc comment, vers 1760, entra le premier volume qui devait former le noyau du célèbre *Fonds non porté.* Une fois lancée, la boule de neige ne tarda pas à grossir; elle envahit des rayons, des travées, des salles, enfin plus d'un étage. D'abord on laissa les livres dans leur ordre d'arrivée; puis, les Gardes eurent la force de distinguer quelques ma-

tières générales. Ils ménagèrent une certaine distance entre Aristote et *Arioste*, entre le *Bréviaire des courtisans* et le *Bréviaire de Cîteaux*. Si l'on ajoute à cette opération la transcription du nom des auteurs sur les marges et sur les feuillets intercalés du vieux catalogue de Jean Buvat, on aura l'ensemble des travaux de l'administration, depuis la mort de Sallier jusqu'à la Révolution française. Alors on supprima la charge de Bibliothécaire; on donna le nom de *Conservateurs* aux anciens *Gardes*, et on leur confia l'administration de la Bibliothèque Nationale, sous la présidence annuelle de l'un d'entre eux et la haute surveillance du Ministre de l'intérieur.

Quelques années après la mort de Capperonnier, la nécessité de remédier au désordre déjà fort grand avait fait recevoir au nombre des employés du Département des livres imprimés, un jeune homme qui venait de se faire un nom par sa coopération à la célèbre description des manuscrits du duc de La Vallière. Présenté par l'honorable maison de Bure, M. Van-Praet arrivait avec la mission spéciale de rédiger le Catalogue, et l'on ne peut douter que l'auteur de tant d'excellens travaux bibliographiques n'eût répondu à ce qu'on attendait de lui, si, bientôt, la suppression des Couvens et les confiscations nationales n'eussent enrichi de dépouilles opimes les salles réservées de la Bibliothèque. M. Van-Praet présida seul, je ne dirai pas à la classification, mais au rangement de ces admirables lots de livres choisis dans toutes les bibliothèques de moines, d'églises, de princes condamnés à la mort, de grands seigneurs contraints à la fuite. Il les plaça soigneusement les uns près des autres, dans le second étage de la Bibliothèque : il les distingua par séries de provenance, en leur conservant autant que possible l'ordre dans lequel ils se trouvaient chez les précédens propriétaires. M. Van-Praet, soit parce qu'il n'était pas bien sûr que tant de richesses dussent demeurer à l'État, soit plutôt par faute de temps, remit à des jours moins surchargés le soin de revêtir tous ces volumes de l'estampille, de la lettre et du numéro d'ordre qui, seuls, pouvaient constater la propriété nationale : d'ailleurs, au milieu de ces galeries nouvelles, dont tous les élémens avaient été formés de sa main, on conçoit que l'ardent Conservateur n'éprouvât jamais d'embarras ou d'incertitude. Il savait la position de toutes les raretés, et même de tous les ouvrages; car un bibliophile se souvient

de tout volume placé par ses mains, il le reconnaîtrait entre tous les livres de l'univers; et c'est ainsi que César et Frédéric n'oubliaient jamais le nom d'un seul de leurs soldats.

On distingua les livres confisqués sur les émigrés et les communautés religieuses par le nom de *Fonds du résidu.* Comme ils ne portaient ni l'estampille, ni les *lettres* représentatives des matières, ce fut, on le devine, dans cette partie des collections que l'on eut à déplorer le plus de pertes. Nul moyen de constater les absences; nulle obligation de remplacer ce qu'on ne se lassait pas d'enlever: car, je le répète, il n'existait pour ce précieux *résidu* nul catalogue, nul inventaire; à peine un procès-verbal oublié, constatant que tel jour étaient entrés tant de livres provenant du citoyen Conty, — de la citoyenne Orléans, — de l'émigré Gramont, — de l'épouse du tyran, etc., etc. Combien de volumes durent disparaître dans ce quart de siècle! et quelle sécurité pouvait offrir le corps des employés subalternes, les jeunes employés mêmes d'un ordre plus relevé, qui, reçus aux appointemens de 1,200 fr. étaient souvent renvoyés avant que l'année ne fût écoulée? On peut juger des effets de la négligence et de la cupidité, dans les fonds du *Résidu*, par les pertes considérables éprouvées dans les séries les mieux ordonnées, c'est-à-dire dans le *Fonds porté.* Faites aujourd'hui ce qu'on ne paraît pas avoir encore eu le temps de faire : comparez les articles du Catalogue imprimé en 1740 avec les volumes en place, vous ne retrouverez pas dix ouvrages de suite; et dans ces dix ouvrages, celui qui manquera constamment à l'appel ne sera pas le moins précieux ni le plus facile à remplacer.

Et les pertes dont il m'a fallu parler ne seraient pas à déplorer aujourd'hui, si l'on n'avait pas interrompu l'impression des catalogues. En poursuivant la tâche commencée en 1739, on eût reculé devant l'idée de remettre à d'autres temps la classification d'un résidu quelconque; le *non porté* n'aurait jamais eu de consistance; on eût distribué les volumes au fur et à mesure de leur arrivée; on les eût tous inscrits sur l'*inventaire* ou procès-verbal d'entrée; on eût fixé leur place d'après la matière qu'ils traitaient, on les eût marqués de la *lettre* de reconnaissance et du chiffre de classement. De là à les enregistrer sur le double catalogue des matières et des noms d'auteurs, il eût fallu quelques minutes.

Mais une fois le devoir de publier foulé aux pieds, toutes les

sortes d'abandonnement en deviennent la conséquence. Les successeurs de l'abbé Bignon prennent possession de leur charge sans exiger le récolement des objets conservés dans les quatre divisions, sans demander qu'on fît un état des livres inscrits dans les catalogues et qui ne se trouvaient plus dans les rayons. Après cela, pourquoi tenir à l'exactitude des insertions, au maintien des classifications? Un arriéré de quelques années se forme-t-il? on fera une classe de cet arriéré. Pourquoi mettre en état des registres que personne ne vous oblige plus à consulter? Ainsi le retard mis à l'impression révéla l'existence du cancer qui commençait à ronger l'établissement. Si l'ordre eût été irréprochable, la publication des catalogues ne se serait pas fait et ne se ferait pas encore attendre.

Du moins, les connaissances littéraires de M. Van-Praet et ses passions bibliographiques suppléèrent longtemps au désordre de la classification générale. De cette immense nécropole d'ouvrages non portés, il dégagea une foule de livres auxquels la curiosité donnait un prix singulier, ou dont la condition splendide était digne d'admiration. Il fit ainsi des fonds particuliers composés soit d'incunables, soit de livres sur vélin, soit des premiers monumens de l'imprimerie dans chacune des villes de Belgique et de France, soit enfin de livres à primitives gravures sur bois. Il est juste d'ajouter ici que pour disposer ces réserves, M. Van-Praet ne dérangea rien dans les 250,000 volumes du *fonds porté*. Il se contenta de faire un choix dans les séries dites du *résidu*, et de mettre ainsi à la disposition des savans et des curieux, des milliers de précieux volumes, dont nul autre que lui n'aurait alors pu reconnaître la place précédente dans les cellules du deuxième étage.

Mais M. Van-Praet n'eut jamais le courage d'initier aucun des employés, même ceux dont le mérite était le mieux éprouvé, dans les secrets d'une administration qui n'avait d'autre appui que sa mémoire et son expérience. Comment avouer, en effet, que les deux tiers des livres n'étaient pas régulièrement inscrits et ne figuraient dans aucun catalogue! Le sens, le goût, le fumet bibliographique ne s'apprennent ni ne se communiquent : la méthode seule peut les suppléer, et le département des Imprimés, depuis longtemps, ne suivait plus aucune méthode.

En 1832, M. de Manne, collègue de M. Van-Praet, étant mort,

le Gouvernement énergiquement sollicité d'intervenir, jugea le moment favorable pour modifier le Règlement de la Bibliothèque royale. Le conseil des Conservateurs, qui formait ce qu'on appelle le *Conservatoire*, reçut un président ou plutôt un directeur, nommé pour cinq ans, chargé de correspondre seul avec le Ministre et de donner au travail des catalogues une impulsion nouvelle. Le choix du gouvernement tomba sur un helléniste fort habile; et en même temps que M. Letronne obtenait le titre de directeur de la Bibliothèque et de président du Conservatoire, M. Magnin, recommandable par vingt années de bons services et dont on connaissait l'érudition et les goûts littéraires, fut donné pour collègue à M. Van-Praet.

Il n'est pas à propos de juger ici d'une façon absolue l'administration de M. Letronne : seulement, elle fut marquée par quelques grands changemens qui se rapportent trop directement à notre sujet pour ne pas demander quelques mots. En entrant pour la première fois dans la Bibliothèque du roi, on ne peut se défendre de plans et de projets; M. Letronne ne sut pas échapper à la disposition commune. Ainsi, le public était chaque jour admis à pénétrer dans les plus belles galeries, par le plus bel escalier du palais Mazarin; M. Letronne s'empressa de rouvrir un escalier de second ordre, il réserva le précédent aux curieux oisifs des jours extraordinaires. On avait toujours redouté pour nos admirables collections le voisinage du feu; M. Letronne obtint du Ministre des travaux publics que la Bibliothèque serait désormais chauffée durant tout l'hiver, et jusqu'à présent on n'a senti que les avantages de cette innovation redoutée. Un grand nombre d'inscriptions lapidaires remplissaient quelques arrière-salles du cabinet des Antiques; M. Letronne fit encastrer dans les murs des bas corridors une partie de ces inscriptions. Enfin, il crut apercevoir des inconvéniens à laisser aux habitués studieux la libre disposition des galeries et de toutes les salles du premier étage : il la leur interdit en même temps que l'usage du somptueux escalier qui y conduisait. Au cabinet des Manuscrits, il obtenait des réformes analogues. Les savans lecteurs qui en sont les hôtes ordinaires, jusque-là reçus dans de vastes salons, enrichis d'élégantes boiseries et de plafonds somptueux, furent refoulés dans des arrière-cabinets qu'un sentiment naturel de dignité avait jusqu'alors interdit à l'œil

des étrangers. Et cependant la magnifique galerie Mazarine était exclusivement réservée aux curieux, qui, deux fois par semaine, viennent profiter des enseignemens de la Bibliothèque royale, les yeux levés et les mains dans leur veste.

M. Letronne, partisan déclaré de la translation de la Bibliothèque royale, ne demeura pas satisfait de tous ces changemens : c'est à lui qu'on doit surtout la fondation de ce qu'il appela la *salle de lecture*. Voici les motifs allégués de cet expédient désastreux : depuis longtemps, les livres les plus communs et de l'usage le plus ordinaire pouvaient devenir l'occasion de recherches infructueuses; chaque ouvrage pouvait être déposé soit dans le fonds porté, soit dans le *non porté*, dans le *résidu*, dans le *dépôt légal*, et dans quelques-unes des réserves de M. Van-Praet; souvent encore le titre expliquait mal la place qu'il pouvait occuper dans chacun de ces différens fonds, et les inventaires étant trop incomplets pour qu'on s'avisât de les consulter en cas de doute, on se voyait contraint, quand on avait inutilement cherché, de payer le public d'assez faibles raisons qui soulevaient alors des plaintes comme il s'en élève dans un marché public quaud on demande vainement du grain à ceux qu'on soupçonne de le conserver. Que faire dans cette extrémité? Rédiger, aurions-nous dit, les catalogues; on se contenta de faire la *Salle de lecture*. On enleva les livres qui, depuis plus d'un siècle, se trouvaient réunis en bon ordre dans une des trois galeries; on les remplaça par un choix de 20,000 volumes fait dans toutes les séries qui semblaient alors l'objet des demandes les plus ordinaires. Théologie, Droit, Morale, Poésie, Philologie, Médecine, Revues, Dictionnaires, tout dut apporter son tribut à la nouvelle bibliothèque. Malgré les difficultés du *roulement*, le projet fut exécuté sur-le-champ, et c'est dans le *Salon de lecture* que viennent chaque jour se presser, s'entasser plus de cinq cents lecteurs, importunés les uns par les autres, heureux encore de ne pas arriver trop tard, avant que toutes les places ne soient prises.

On peut dire, en faveur des innovations de M. Letronne, qu'elles offraient un moyen de satisfaire rapidement les solliciteurs les plus superficiels, c'est-à-dire les plus irritables; que nos belles galeries et le grand escalier gagnaient à n'être vus que de loin et à certains jours; qu'en parquant le docte troupeau des lecteurs dans un étroit

espace, on assurait mieux la surveillance générale; qu'enfin, en prenant le parti de chauffer la Bibliothèque, on avait dû resserrer autant que possible la ligne des calorifères : mais je n'en soutiendrai pas moins que la pensée de faire de notre opulent palais un cabinet de lecture, tapissé des livres les plus communs destinés à l'amusement des lecteurs les plus vulgaires, ne serait jamais tombée dans la tête d'un ami vraiment éclairé de la Bibliothèque du Roi. Aussi, m'a-t-on assuré que M. Magnin et les plus recommandables employés, MM. Dubeux, Balin, Pilon et Guichard (1), ne s'y étaient prêtés qu'avec la plus extrême répugnance. La Bibliothèque du Roi a été rendue publique dans la pensée de favoriser les études vraiment sérieuses, et de fournir aux gens bien élevés le moyen de cultiver d'une façon régulière et suivie, le commerce des grandes intelligences de tous les temps et de toutes les nations. Quiconque franchit le seuil de la Bibliothèque royale doit y pénétrer comme dans un temple fermé à toutes les curiosités éphémères. Non, ce ne doit pas être un cabinet de lecture, et la libéralité du souverain ne doit pas établir une sorte de concurrence sans but avec les honnêtes personnes qui fournissent pour quelques sous la pâture des romans, des journaux et des livres de pacotille que chaque matinée voit naître et mourir. On ne devrait consulter nos belles collections qu'avec l'intention de rendre un jour à la nation le secours littéraire qu'elle s'empresse de vous préparer. Avant M. Letronne et la déplorable salle de lecture, on voyait les hommes studieux se partager tout le premier étage de la Bibliothèque : les bas rayons de nos armoires étant exclusivement consacrés aux in-folio, la présence des gens de service suffisait à la sécurité des bibliothécaires, et l'on n'a pu trouver l'exemple d'un seul vol commis durant les séances par quelque lecteur inobservé. Chacun alors, rapproché des in-folio de prédilection, travaillait silencieusement, en toute aise, sur des tables toujours propres, toujours commodes : là pouvait-il étendre tous les élémens de son travail; et, derrière lui, des gens de service autorisés par les Employés ouvraient les grilles et lui permettaient d'échanger entre eux les volumes du même ouvrage. Pour les livres plus éloi-

(1) M. Ravenel, dont je suis heureux de reconnaître ici le zèle et l'érudition bibliographique, n'appartenait pas encore à la Bibliothèque royale.

gnés dont ses visites précédentes ne lui avaient pas permis de découvrir la retraite, il allait les demander à M. Van-Praet; et quand il avait été témoin de l'empressement du digne Bibliothécaire à le satisfaire, à dépêcher les Employés à la recherche du livre, à les suivre lui-même s'ils tardaient trop à revenir, personne ne songeait à se plaindre, même s'il arrivait que la recherche demeurât infructueuse. Aussi, par le calme, le recueillement de tous ceux qui peuplaient ordinairement nos galeries, par l'urbanité des Conservateurs et des Employés, la Bibliothèque était un objet d'admiration pour tous les hommes distingués de l'Europe; et si le Département des livres imprimés eût alors possédé le Catalogue qu'il ne possède pas encore, elle eût mérité cette admiration.

M. Paul Lacroix a dernièrement retracé avec un grand fonds de raison assaisonné de beaucoup d'esprit tous les inconvéniens de notre salon de lecture; il a rappelé l'un des derniers mots de M. Van-Praet qui s'indignait des nombreux témoignages de prédilection prodigués aux curieux, aux oisifs, aux *barbares* en un mot. M. Lacroix a démontré que les six cents *liseurs* du salon de lecture enfermaient leurs demandes dans un cercle de quatre ou cinq mille volumes, Dictionnaires, livres de droit et de médecine, nouvelles éditions de Rousseau et de Voltaire, collections modernes de chroniques, histoires de l'Empire et de la Révolution française. C'est pour cet ordre de travailleurs qu'on a mis de nouvelles entraves aux recherches des hommes de science. Occupés autour des habitués du Cabinet de lecture, les Employés n'ont plus assez de temps pour les recherches qui se trouvent en dehors du roulement quotidien. Mais pour nous en tenir à ce qui touche les Catalogues, l'instauration du Salon de lecture ajoutait aux tristes effets du déclassement général. Les livres enlevés de la salle nouvelle étaient au nombre des mieux rangés; tous avaient été *portés*, tous figuraient dans les anciens catalogues de Jean Buvat. Ils appartenaient à des séries dont les premiers numéros étaient placés dans la salle précédente et les derniers dans celle qui suivait. Le *Cabinet de lecture* les sépara de leurs compagnons naturels et nécessaires, pour les refouler dans une salle oubliée, lointaine. Était-ce ainsi qu'on pouvait espérer de rétablir l'ordre dans nos immenses collections! Puis en déplaçant tous ces régimens de livres, on s'aperçut qu'il en y avait parmi eux de la plus insigne rareté, de la

condition la plus splendide. La pensée vint de commencer de nouvelles *réserves* de belles reliures, de poëtes anciens, de mystères, etc., et si l'on n'avait pas reconnu bientôt l'énorme danger de ces *a-parte*, on eût dépecé toutes les matières, tous les formats, toutes les lettres. Heureusement on s'arrêta, mais on ne revint pas, et les blessures nées de cette pensée ne sont pas encore cicatrisées.

La Bibliothèque royale, je ne crains pas de le dire, doit, comme Charles-Quint, Louis XIV et Napoléon, viser à la domination universelle. Elle ne réunit pas certaines impressions, certains incunables, certaines raretés; elle doit tout avoir, *tout;* entendez-le bien. Certes, il y avait loin de la France impériale à l'empire du monde; il y aura toujours loin de la Collection du Roi à la réunion de toutes les productions écrites ou gravées de l'intelligence humaine: mais, par cette généreuse ambition qu'elle est assez grande pour avouer, les hommes d'étude sont avertis, si quelque ouvrage manque à leurs besoins, que notre devoir est de le chercher, de le découvrir pour eux. D'ailleurs toutes nos armoires offrant les mêmes garanties de conservation, il ne faut pas subordonner le service de la Bibliothèque aux travaux d'une certaine espèce, comme l'histoire de la reliure, de la gravure ou de la typographie. Grâce aux Catalogues que nous avons la mission de publier, nous pouvons servir tout le monde, sans donner à personne le privilége d'une besogne toute faite. Ce n'est pas pour être du quinzième siècle que nous avons des livres du quinzième siècle; c'est parce qu'ils renferment des bibles, des poëmes, des histoires; ils ont leur place systématique; consultez les Catalogues et demandez-les: on vous les donnera — quand nous aurons des Catalogues.

M. Van-Praet mourut à la suite d'une courte maladie. Quelque temps auparavant, le vénérable octogénaire avait glissé du haut d'une échelle et l'ébranlement qu'il avait ressenti dut avancer de quelques années le moment de quitter sa chère Bibliothèque avec la vie. Maintenant je dois ajouter que sous les auspices de M. Magnin et du successeur de M. Van-Praet, M. Lenormant, il y eut de notables compensations aux mauvais effets du *Salon de lecture.* Les travaux incessans du dépôt légal furent mieux entendus; à mesure de leur entrée, les livres reçurent l'estampille de la maison et l'empreinte de la lettre qui leur convenait. La reliure

surtout prit une activité toute nouvelle, et l'on dut à M. Richard, cet employé si honorablement nommé dans le Rapport de M. Naudet, un système excellent de reliures qui devra dans les siècles à venir recommander les livres sur lesquels on en aura fait l'application.

Mais, par malheur, au moment où M. Lenormant avait déjà su vaincre beaucoup de difficultés préalables, la place de Conservateur du Cabinet des médailles devint vacante par l'éloignement de M. Letronne qu'on appelait à la direction des Archives du royaume, comme pour le remercier de n'avoir pas désespéré de la Bibliothèque royale. M. Lenormant fut invité à reprendre des fonctions qui répondaient aux travaux précédens de sa carrière littéraire, et l'on devine que le Catalogue des Livres imprimés devait souffrir de son départ. Ce ne fut donc pas sans un véritable regret qu'il abandonna l'espoir de le terminer. M. Naudet, inspecteur général de l'Université, connu par un assez grand nombre d'estimables dissertations d'histoire et de philologie, fut alors choisi pour réunir les deux fonctions les plus difficiles de la Bibliothèque royale; celle de *Directeur*, à la place de M. Letronne; celle de *Conservateur des livres imprimés*, à la place de M. Lenormant (1).

Ce fut peu de temps après la mort de M. Van-Praet que la Bibliothèque du Roi reçut des Chambres, sur la demande de M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, le crédit extraordinaire de 1,264,000 francs Nous avons vu comment on avait employé les deux tiers de crédit; disons maintenant un mot des tentatives faites avant l'arrivée de M. Naudet, sous le régime de l'ordonnance de 1832, pour rétablir l'ordre parmi les Imprimés. Et pour nous moins éloigner de l'esprit du dernier Rapport de M. le Directeur, faisons la plus grande part possible au désordre précédent.

(1) Il est inutile de raconter ici l'épisode de la nomination de M. Dunoyer aux fonctions de Directeur général. M. Dunoyer ne resta que fort peu de temps, et le Règlement de M. de Salvandy, si judicieux dans la plupart de ses dispositions, fut presque aussitôt modifié par le successeur de M. de Salvandy au ministère de l'Instruction publique. C'est le règlement de M. Villemain qui régit aujourd'hui la Bibliothèque du roi, et qui de nouveau permit au *Directeur* d'être en même temps *Conservateur*. Le cumul ne pouvait avoir une heureuse influence sur les travaux de Catalogue; mais évidemment alors on ne pensait pas au Catalogue.

Nous admettons qu'en 1832 il n'y avait de classification régulière que dans le *fonds porté*, c'est-à-dire dans un cabinet de 250,000 volumes. Le *non porté* aura bien reçu la distinction des *lettres*, mais il n'aura pas été soumis au *numérotage;* le *dépôt légal* aura reçu l'estampille, mais il n'aura pas obtenu la distinction des lettres; enfin le *résidu* manquera de *numéros*, de *lettres* et d'*estampilles*. Quand on aura fait des acquisitions dans les ventes publiques, les volumes achetés auront été répartis dans les différentes réserves; on les aura bien revêtus de la lettre et de l'estampille, mais on ne leur aura pas imposé les numéros d'ordre qui les eussent fait dépendre du *fonds porté*. Pour les livres volés (1), quand il arriva de les remplacer, on aura pris soin de leur donner la condition de ceux auxquels ils succédaient; et c'est ainsi que M. Van-Praet aura fait disparaître bien des traces d'un gaspillage inséparable de la noble libéralité des communications.

Voici pourtant comme le rapporteur d'une commission instituée par la Chambre des députés, M. Dubois, rendait compte le 18 mai 1836, un an avant la mort de M. Van-Praet, des changemens déjà opérés à cette époque dans la section des livres imprimés :

« Sur *cent mille volumes* qui étaient privés de signes extérieurs, nécessaires au classement, plus de *soixante mille* en ont » reçu. — Les deux tiers des livres, au moins, manquaient d'estampillage intérieur, dont ils doivent porter l'empreinte sur le » titre, au milieu et à la fin. Depuis deux ans, plus de *cent mille* » ont reçu le droit de propriété. Nous pourrions indiquer bien » d'autres améliorations... Qu'il nous suffise de déclarer que dans » tout ce qui concerne le service courant et quotidien, l'ordre et » la régularité sont aujourd'hui tout à fait rétablis?... Ainsi, achèvement du Catalogue, acquisitions indispensables pour combler » les lacunes, reliure de l'arriéré, voilà quels sont aujourd'hui les » besoins les plus pressans du Département. »

Et le 19 mai 1837, deux mois avant la mort de M. Van-Praet,

(1) Je me sers du mot brutal de *livres volés* pour tous les volumes qui, prêtés à des gens oublieux ou malhonnêtes, ont été perdus par la négligence ou par la mauvaise volonté des emprunteurs. Qu'un ambassadeur, un pair de France ou bien un pauvre homme de lettres gardent les objets empruntés, le résultat est parfaitement le même.

M. Duvergier de Hauranne, rapporteur de la même commission dans la session suivante, s'exprimait ainsi :

« La dernière commission vous a rendu un compte exact des » améliorations qui depuis 1832 ont été introduites dans le service » de la Bibliothèque royale. Pendant le cours de 1836, de nou- » velles améliorations ont eu lieu... Il n'est pas *exact* de dire que » beaucoup des livres de la Bibliothèque royale soient confusément » entassés dans les greniers. Au second étage comme au premier, » ces livres sont rangés sur des tablettes; et s'il en est encore quel- » ques-uns qui ne soient pas classés, ce sont en général des livres » de peu d'importance. Au surplus on s'occupe chaque jour de leur » assigner un numéro et une place qui *en attendant l'achève- » ment du Catalogue général* permettent de les trouver toujours » facilement et promptement. »

C'est après la lecture de ce Rapport et après les engagemens pris par le Ministre au nom du Directeur, M. Letronne, et des Conservateurs MM. Magnin et Lenormant, que le crédit extraordinaire fut voté. Le 5 mars 1839, l'administration collective de la Bibliothèque, rendant compte au Ministre de ce qu'elle avait fait, s'exprimait ainsi :

« Nous regardons la somme votée comme suffisante pour com- » bler les lacunes de reliures et d'acquisitions, et pour *accomplir* » les travaux du Catalogue... C'est nous qui avons les premiers » donné les détails sur l'emploi de cette somme, qui en avons ré- » clamé le vote, à qui les Chambres ont réellement ouvert ce crédit... » Nous nous sommes portés garants, aux yeux du public, aux yeux » des Chambres, à vos propres yeux, du fidèle accomplissement de » cette tâche, et le public, les Chambres et vous-même avez accepté » l'engagement pris par le Conservatoire... Aujourd'hui les résul- » tats de l'estampillage sont doublés depuis le rapport de M. Dubois, » mais on n'en a pas encore touché le terme (1). »

Le terme de l'*estampillage* fut touché avant l'arrivée de M. Naudet, et le nouveau directeur en trouva tous les livres revêtus; travail immense, qui, réparti sur environ deux cent cinquante mille volumes, demandait plus de soin et de persévérance

(1) « Dans le Département des estampes, ajoutaient les Conservateurs, » il a été apposé depuis cinq ans 997,000 estampilles. »

que la transcription de tous les articles des anciens Catalogues. « Il ne s'agit pas, disaient encore ici les Conservateurs, d'une » chose si simple et si facile qu'on pourrait se l'imaginer. Non- » seulement l'usage est d'estampiller chaque volume en trois en- » droits; on marque aussi toutes les pièces dont un même volume » est souvent composé; on revêt du sceau de l'établissement toutes » les planches et cartes annexées à un ouvrage. L'opération est dé- » licate, elle demande la main exercée d'un homme de service et » la surveillance d'un employé. » Je suis étonné que M. Naudet n'ait pas dit un seul mot de cette grande opération.

Mais ce n'est pas là tout ce que firent MM. Lenormant et Magnin de 1837 à 1840, à l'aide du crédit extraordinaire. M. Lenormant aborda franchement la question du Catalogue; il fit commencer des cartes, que chaque jour il revisa lui-même en présence des livres auxquels les cartes se rapportaient. En 1839 il y en avait plus de cinquante mille d'ainsi faites et censurées; et l'on attendait que toutes fussent exécutées, celles du *résidu*, celles du *non porté*, celles du *dépôt légal*, celles enfin des Réserves de volumes rares, pour rendre compte au Ministre de l'achèvement des travaux préparatoires, et pour solliciter l'autorisation de fermer le Département des livres imprimés durant six mois, ou même, s'il le fallait, une année entière. Alors on aurait en toute liberté revisé pour la dernière fois chaque article, et déposé chaque volume sur le rayon qu'il devait définitivement occuper, avec les marques littérale et numérale qui devaient distinguer la tablette et fixer le rang du livre sur cette tablette. Les portes de la Bibliothèque se seraient rouvertes le jour où l'on aurait envoyé les premiers feuillets du Catalogue achevé à l'imprimerie.

Tel fut le plan de M. Lenormant, plan déjà mis en voie d'exécution, plan dont le succès n'est pas resté un instant douteux pour celui qui l'avait conçu.

Il paraît que le nouveau Directeur refusa son approbation aux travaux commencés et au plan dont ces travaux étaient la première conséquence. Sans doute, il en jugea l'exécution dangereuse et difficile. On se borna donc, en attendant mieux, à poursuivre la transcription opiniâtre des cartes, qu'on ne revisait plus et qui s'entassaient chaque jour plus incorrectes, plus inutiles, plus embarrassantes. Enfin, un beau jour de l'an de grâce 1844, un des employés

vint apprendre à M. le Directeur que les copistes de cartes avaient épuisé la série des anciens catalogues; que la besogne manquait — et qu'on ne savait quel profit on pourrait tirer de tout ce qu'ils avaient exécuté. C'est alors qu'il y eut chez M. Naudet un grand conseil pour aviser à la nécessité présente. D'un côté les engagemens pris, — de l'autre les fonds disponibles, — puis, à la fin, le compte à rendre au Ministre, aux Chambres. A quel saint devait-on se vouer dans une situation aussi délicate?

Alors, m'a-t-on dit, M. Richard eut seul le courage d'ouvrir un avis. « Brûlez, dit-il, votre demi-million de cartes qui pourront bien » vous embarrasser, mais non pas vous être utiles. Ce n'est pas » le bulletin des *fonds portés* qu'il nous faudrait, c'est le re- » levé de tous les *fonds non portés*. Or, avant de faire ce relevé, » il faut continuer à placer les lettres distinctives sur tous les vo- » lumes qui en sont dépourvus; et ces lettres placées, il faut réunir » en un seul fonds tous ces fonds épars; les *résidus*, le *dépôt* » *légal* et le grand *non porté*, tout cela formera près de quatre cent » mille volumes. La juxtaposition opérée, vous fondrez peu à peu » ces trois séries en une seule qui restera classée dans l'ordre alpha- » bétique subordonné aux *lettres* distinctives. Puis, vous chargerez » un homme de lettres habile, un bibliographe exercé (le Départe- » ment des livres imprimés en possède plusieurs) d'opérer la fu- » sion de chaque lettre du *non porté* alphabétique dans les lettres » du *fonds porté* méthodique. Enfin, quand tous les rayons de » la Bibliothèque seront occupés par un seul *fonds porté*, vous » commencerez le Catalogue. »

Ces avis, demandés par malheur fort tardivement, étaient assez judicieux : sans doute le système qui conduisait directement à la rédaction d'un vrai Catalogue, système que j'exposerai tout à l'heure, eût offert de plus grands avantages; mais personne ne songeait à le présenter, et M. le Directeur, après avoir hésité quelques semaines, prit enfin le parti d'approuver complétement le plan qu'un de ses employés venait de tracer. M. Richard fut investi de tout pouvoir, de ranger, déranger, transporter et rétablir, dans les domaines du *Non porté :* M. Naudet lui délégua la responsabilité des opérations. Et tandis qu'on rapprochait les différens *non portés*, et que dans les premiers mois de l'année 1847 on commençait à réunir trois désordres en un seul désordre, M. Richard, homme

de mouvement plutôt que de cabinet, d'intelligente sagacité plutôt que de vaste érudition bibliographique, voulait bien, la toise et le crayon dans les mains, numéroter toutes les salles (1) et mesurer la capacité de toutes les travées et de tous les rayons.

Aujourd'hui, voici l'état fort exact des travaux de classification dans le Département des livres imprimés :

Le vrai Catalogue, loin d'être publié, loin d'être achevé, est même loin d'être commencé.

La fusion qu'on a opérée de quelques in-folio des *non portés* dans le fonds porté, s'est appliquée à un trop petit nombre de volumes (cinq à six mille peut-être), pour mériter d'être comptée. Seulement, le peu qu'on a fait sous ce rapport a été mal fait, puisqu'on a augmenté par là les embarras du nombre exorbitant des sous-chiffres et arrière-sous-chiffres.

On n'est pas arrivé à la moitié de la fusion des différens *fonds non portés* en un seul *fonds non porté*.

On ne s'est pas préoccupé des réserves.

Enfin, on a copié, recopié et tricopié les anciens catalogues.

Que reste-t-il à faire?

Ce qui restait en 1754, — en 1784, — en 1828, — en 1832, en 1837, — en 1840. Le *Catalogue de tous les livres imprimés de la Bibliothèque du roi.*

Avant de l'imprimer d'un seul coup ou partiellement, il faut le rédiger en entier ou en partie. Il n'y a rien de plus incontestable.

Or, le Catalogue de 1714, se rapportant à une collection de 60,000 volumes, ne peut plus servir de base à la description d'une bibliothèque de sept ou huit cent mille volumes. Cela saute aux yeux.

Si le système de classification adopté pour l'ancien catalogue est encore jugé le meilleur, il faut le conserver sans doute; mais il faut joindre de nombreuses subdivisions aux divisions anciennes; il faut

(1) Il compta 150 salles, mais dans ce nombre il en est plus de la moitié qui sont des cellules factices formées dans une seule galerie par des tablettes à jour, destinées à recevoir deux rangs mitoyens de volumes adossés l'un contre l'autre. Il ne faut donc pas que MM. des Contributions prennent le moindre ombrage de ce magnifique étalage de 150 salles.

multiplier le retour des séries numérales, afin de rendre l'emploi des chiffres de position plus facile et plus susceptible de modifications successives.

Voici quel était l'ordre de l'ancien catalogue :

Cinq catégories :

I. Théologie.
II. Jurisprudence.
III. Histoire.
IV. Philosophie.
V. Belles-Lettres.

I. — *Théologie.* Lettres distinctives *A*, *B*, *C*, *D*, D^2,. savoir :

A. Écriture-Sainte; Interprètes juifs et chrétiens; Critiques sacrés.

B. Liturgie; Conciles.

C. Pères de l'Église.

D. Théologiens des églises grecque et latine.

D^2. Théologiens hérétiques.

II. — *Jurisprudence.* Lettres *E*, *E** et *F*.

E. Droit canon.

*E**. Droit de la nature et des gens.

F. Le Droit civil.

III. — *Histoire.* Lettres *G*, *H*, *J*, *K*, *L*, *M*, *N*, *O*, *P*, *Q*.

G. Géographie; Chronologie; Histoire universelle.

H. Histoire ecclésiastique; Ordres religieux; Hérésies.

J. Histoire ancienne, grecque, byzantine, turque, romaine; Antiquités.

K. Histoire moderne d'Italie.

L. Histoire de France.

M. Histoire d'Allemagne, de l'Europe orientale et septentrionale.

N. Histoire de la Grande-Bretagne.

O. Histoire d'Espagne, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique; Voyages.

P. Mélanges; Histoire des hommes illustres.

Q. Histoire littéraire, journaux, bibliographies.

IV. — *Philosophie.* Lettres *R*, *S*, *T*, *V*.

R. Philosophes anciens et modernes. Logique, métaphysique, morale, physique.

S. Histoire naturelle.
T. Médecine, chirurgie, chimie, alchimie.
V. Mathématiques.

V. — *Belles-Lettres*. Lettres *X*, Y^2, *Y*, *Z*, *Z ancien*.
X. Grammaire. Éloquence.
Y^2. Mythologie. Poëtes. Fabulistes.
Y. Romans. Contes. Nouvelles.
Z. Philologues. Épistolaires. Polygraphes.
Z anc. Commerce. Pompes et Tournois. Arts dépendans des belles-lettres. Lettres.

Cette classification, dont j'ai reconnu plus haut les avantages, ne suffit plus aux habitudes de publication et de lecture de notre temps : certaines matières ayant pris un accroissement extrême aux dépens des autres, il devient indispensable de rétablir l'équilibre entre elles. M. Lenormant, dès qu'il porta son attention sur l'ordre de la Bibliothèque royale, avait compris avant nous l'opportunité d'un changement dans les classifications. Il voulait élever le nombre ancien de vingt-sept séries à celui de quarante et un, en ajoutant aux vingt-cinq signes de l'alphabet français les lettres composées :

Æ, — Æ, — Æ, — Œ,

puis les majuscules grecques qui différaient des lettres françaises, savoir : Γ, — Δ, — Θ, — Λ, — Ξ, Π, — Σ, — Φ, — Ψ, — Ω. — puis enfin deux signes complémentaires pour les Revues et la Bibliographie : ⊙ et □.

Mais je trouve un plus grand avantage à conserver exclusivement les signes des grandes divisions de Clément, pourvu que dans chacune on introduise, avec les subdivisions, les signaux de nouvelles séries numérales. Je retiendrais même le nom des cinq grandes classes, en modifiant ainsi leur expression :

I. La Philosophie.
II. La Jurisprudence.
III. Les Sciences exactes et appliquées.
IV. L'Histoire.
V. Les Beaux-Arts.

PREMIÈRE SECTION. — *Philosophie.*

A. Livres sacrés des chrétiens. — *Aa.* Commentaires sur les livres sacrés. — *Ab.* Apocryphes. — *Ac.* Liturgie. — *Ad.* Conciles. — *Ae.* Pères de l'Église. — *Af.* Théologiens orthodoxes. — *Ag.* Sermonaires. — *Ah.* Canonistes. — *Ai.* Computistes.

B. Hétérodoxes. — *Ba.* Luthériens. — *Bb.* Calvinistes. — *Bc.* Hérésies diverses. — *Bd.* Vies des Saints et personnes dévotes. — *Be.* Histoire des congrégations religieuses. — *Bf.* Histoire ecclésiastique.

C. Métaphysique générale. — *Ca.* Psychologie, Magnétisme, etc. — *Cb.* Magie, Sorcellerie. — *Cc.* Superstitions populaires.

D. Morale. — *Da.* Éducation. — *Db.* Discours et Traités moraux et philosophiques. — *Dc.* Réflexions et Pensées. — *Dd.* Proverbes et Sentences. — *De.* Histoire de la Philosophie.

IIe SECTION. — *Jurisprudence.*

E. Droit naturel et Droit des gens. — *Ea.* Droit politique. — *Eb.* Constitutions sociales. — *Ec.* Législation civile. — *Ed.* Droit féodal et communal. — *Ee.* Tribunaux. — *Ef.* Procès. — *Eg.* Histoire de la Jurisprudence.

IIIe SECTION. — *Sciences exactes et appliquées.*

F. Mathématiques générales. — *Fa.* Arithmétique. — *Fb.* Géométrie. — *Fc.* Algèbre. — *Fd.* Cosmographie. — *Fe.* Astronomie.

G. Physique générale. — *Ga.* Alchimie. — *Gb.* Chimie. — *Gc.* Hydrologie. — *Gd.* Géologie. — *Ge.* Minéralogie. — *Gf.* Végétation. — *Gg.* Agriculture. — *Gh.* Jardinage. — *Gi.* Zoologie. — *Gj.* Anthropologie. — *Gk.* Histoire naturelle.

H. Médecine. — *Ha.* Chirurgie. — *Hb.* Pharmacie. — *Hc.* Recettes, Panacées, Empirisme. — *Hd.* Histoire de la Médecine.

I. Arts et métiers.

J. Economie politique. — *Ja.* Finances. — *Jb.* Commerce (1). — *Jc.* Histoire des Inventions. — *Jd.* Histoire générale des Sciences. — *Je.* Encyclopédies.

IVe SECTION. — *Histoire.*

K. Géographie. — *Ka.* Histoire des Voyages. — *Kb.* Voyages de long cours (2).

(1) A l'histoire de chaque nation sera réunie l'histoire du commerce de cette nation.

(2) A l'histoire de chaque nation est réunie celle des voyages faits dans son territoire.

L. Histoire universelle. — *La*. Égypte, Assyrie. — *Lb*. Grèce ancienne et moderne. — *Lc*. Rome ancienne. — *Ld*. Asie. — *Le*. Afrique. — *Lf*. États barbaresques. — *Lg*. Amérique. — *Lh*. États-Unis.

M. Europe. — *Ma*. Angleterre. — *Mb*. Italie moderne. — *Mc*. Espagne. — *Md*. Allemagne. — *Me*. Helvétie. — *Mf*. Pays-Bas. — *Mg*. Peuples scandinaves. — *Mh*. Slaves. *Mi*. Turquie.

N. France. Topographie générale. — *Na*. Hydrographie. — *Nb*. Villes, Châteaux, Paroisses. — *Nc*. Départemens. — *Nd*. Provinces. — *Ne*. Diocèses. — *Nf*. Statistiques, Annuaires. — *Ng*. Almanachs. — *Nh*. Finances. — *Ni*. Commerce. — *Nj*. Colonies. — *Nk*. Féodalité, Nobiliaires. — *Nl*. Charges et Offices. — *Nm*. Tiers état. — *Nn*. Traités généraux et spéciaux sur l'histoire de France. — *No*. Histoire générale. — *Np*. Histoire particulière de chaque époque. — *Nq*. XVIe siècle. — *Nr*. XVIIe siècle. — *Ns*. XVIIIe siècle. — *Nt*. Révolution. — *Nu*. XIXe siècle. — *Nv*. Histoire anecdotique.

O. Biographies particulières. — *Oa*. Éloges, Oraisons funèbres. — *Ob*. Dictionnaires historiques.

Ve SECTION. — *Beaux-Arts. Belles-Lettres.*

P. Archéologie. — *Pa*. Numismatique. — *Pb*. Arts du dessin. — *Pc*. Architecture. — *Pd*. Sculpture, Peinture et Gravure. — *Pe*. Décorations, Cérémonies. — *Pf*. Modes, Costumes. — *Pg*. Repas. — *Ph*. Jeux divers.

Q. Musique. — *Qa*. Oratorios. — *Qb*. Partitions d'opéras. — *Qc*. Symphonies. — *Qd*. Instrumens. — *Qe*. Airs de chansons. — *Qf*. Danse.

R. Logique, Grammaire. — *Ra*. Littérature grecque. — *Rb*. Littérature latine.

S. Littérature anglaise. — *Sa*. Italienne. — *Sb*. Espagnole. — *Sc*. Allemande. — *Sd*. Flamande et hollandaise. — *Se*. Slave.

T. Littérature orientale. — *Ta*. Sanscrite et indoustanique. — *Tb*. Chinoise. — *Tc*. Hébraïque. — *Td*. Arabe. — *Te*. Persane. — *Tf*. Turque.

U. Littérature française. — *Ua*. Glossaires, Étymologies, Littérature du moyen âge. — *Ub*. Dialectes divers. — *Uc*. Dictionnaires. — *Ud*. Grammaires. — *Ue*. Histoire de la Littérature moderne. — *Uf*. Critique générale et particulière (1). — *Ug*. Anas. — *Uh*. Caractères et portraits. — *Ui*. Épistoliers.

V. Polygraphes. — *Va*. Collections d'auteurs et d'ouvrages. — *Vb*. Livres d'enseignement classique.

W. Poésie française, Règles. — *Wa*. Recueils. — *Wb*. Œuvres complètes des poëtes. — *Wc*. Poëmes héroïques. — *Wd*. Poëmes descriptifs, didactiques. — *We*. Odes. — *Wf*. Poëmes badins et burlesques. —

(1) La critique soulevée à l'occasion de chaque ouvrage sera placée à la suite de cet ouvrage.

Wg. Discours moraux, Épitres, Satires. — *Wh*. Contes. — *Wi*. Sonnets, Rondeaux, Triolets, Énigmes, Bouts-rimés, etc. — *Wj*. Vers de chansons. — *Wk*. Ouvrages mêlés de vers et prose.

X. Théâtre français. Histoire. Critique. — *Xa*. Tragédies. — *Xb*. Comédies. — *Xc*. Opéras. — *Xd*. Vaudevilles. — *Xe*. Mélodrames.

Y. Romans de chevalerie et d'aventures depuis la renaissance. — *Ya*. Romans de mœurs. — *Yb*. Romans satiriques. — *Yc*. Romans et Contes des génies et des fées. — *Yd*. Nouvelles. — *Ye*. Jeux d'esprit. — *Yf*. Libelles. — *Yg*. Monomanies. — *Yh*. Livres contre les mœurs.

Z. Recueils académiques. — *Za*. Revues et Magasins périodiques. — *Zb*. Journaux religieux. — *Zc*. Journaux politiques. — *Zd*. Journaux scientifiques. — *Ze*. Journaux littéraires. — *Zf*. Journaux de théâtre. — *Zg*. Journaux de modes.

&. Bibliographie. — &*a*. Histoire des Manuscrits. — &*b*. Histoire de l'Imprimerie. — &*c*. Histoire des Livres imprimés. — &*d*. Livres sur peau de vélin. — &*e*. Bibliothèques. — &*f*. Catalogues.

Voilà donc environ deux cents retours de séries numérales qui seront encore triplés commodément, si l'on veut distinguer les trois formats *folio*, *quarto*, *octavo* dans chaque matière. Mais peut-être, en suivant rapidement l'énumération que je viens de tracer, craindra-t-on le danger d'un dérangement facile, dans toutes ces subdivisions : ce danger sera prévenu dès que les lettres et l'ordre des numéros dans chaque série seront tracés sur le Catalogue imprimé. Quand le dos du livre portera les signes *Lb*, 3897 (1), et que les mêmes signes seront confirmés par le Catalogue, toutes les méprises partielles des employés, des hommes de service ou des conservateurs seront ou pourront être aisément réparées. Il n'en est pas de même aujourd'hui ; les catalogues n'étant pas convenablement faits, et les livres pouvant, comme j'ai dit, avoir été placés dans quatre ou cinq endroits différens.

Voici maintenant comment je puis justifier les modifications proposées dans l'expression et dans l'ordre des cinq grandes catégories.

I. PHILOSOPHIE. — La recherche de la sagesse m'a semblé devoir comprendre la Théologie, la Métaphysique et la Morale. Cette dernière pouvait cependant être placée dans la Jurisprudence ou dans l'Histoire ; mais notre point de départ étant la Bibliographie, nous devons considérer avant tout que la plupart des métaphysi-

(1) Le signe du *format* n'a besoin d'être indiqué que sur le Catalogue.

ciens ont en même temps abordé les questions morales; d'ailleurs ces dernières études dérivent des théories religieuses ou métaphysiques, et n'en doivent pas être séparées.

Aux livres de philosophie, je réunis l'histoire des différentes branches de cette science. L'Histoire ecclésiastique est, après tout, le complément naturel des matières théologiques. Les livres saints, base de la religion et qu'il est impossible d'en distraire, sont eux-mêmes des monumens historiques, et l'on en peut dire autant de l'Agiographie. Le même parti doit être pris pour la Philosophie proprement dite, et pour tous les historiens de matières spéciales, puisque ces historiens sont nécessairement des mathématiciens, des médecins, des jurisconsultes, des artistes ou des littérateurs. Une autre considération bibliographique, c'est que l'Histoire proprement dite est la plus abondante des cinq classes, et qu'on se trouvera bien de l'alléger autant que possible. Si l'on objecte ce qui touche aux Papes, représentans de l'Église et d'une puissance temporelle, nous dirons qu'ils n'auraient aucun pouvoir temporel s'il n'étaient chefs de l'Église, et que ce pouvoir rentre dans la série des choses religieuses. Pour ce qui n'offre pas un caractère d'universalité, comme les histoires d'abbayes et d'évêchés, il conviendra de les renvoyer aux diverses topographies.

II. JURISPRUDENCE. — Les livres qui se rapportent à l'étude du Droit, à la législation, au pouvoir judiciaire, d'un côté sont fort nombreux; de l'autre ils occupent l'attention spéciale d'une fraction considérable des lecteurs. Voilà pourquoi nous en faisons une classe entièrement distincte. Le Droit canon, qu'on devrait y réunir, si l'on subordonnait la bibliographie à la logique, n'est étudié que par les écrivains ecclésiastiques ou les théologiens. Il ne faut donc pas le séparer des choses de l'Église, et c'est pourquoi nous le joignons pour la première fois à la première classe.

III. SCIENCES EXACTES ET LEURS APPLICATIONS. — Elles réunissent encore une classe distincte d'écrivains et de lecteurs. Dans l'ancienne classification on les joignait à la métaphysique, à la logique et à la morale. L'expérience démontre que les moralistes, les logiciens et les métaphysiciens ont de plus nombreuses affinités avec la Philosophie ou la Littérature qu'avec les Mathématiques, base

des *sciences exactes*. Nous en avons donc allégé celles-ci pour le plus grand avantage du bibliothécaire chargé de satisfaire les géomètres, les astronomes, les médecins, les économistes, les ingénieurs, les agriculteurs, etc., etc.

IV. HISTOIRE. — On a vu que nous enlevions à cette classe l'Histoire ecclésiastique et l'Histoire littéraire. Elle est encore assez considérable. Dans nos subdivisions, nous avons eu principalement égard à la quantité des volumes. La France seule en a dû fournir plus que le reste de l'Europe, et même les trois autres parties du monde.

V. BEAUX-ARTS ET BELLES-LETTRES. — De ces deux grandes séries nous en formons une seule, les *Beaux-Arts* étant représentés d'une façon plus complète par le département des Estampes et Cartes, auquel on ferait bien peut-être de réunir les matières musicales.

La base des *Belles-Lettres* doit être l'art de raisonner et de parler. Un autre motif nous décide encore à réunir la Logique et la Grammaire à la catégorie des Belles-Lettres : c'est que la plupart des élémens de la science grammaticale sont justifiés par la théorie littéraire. A l'article de chacune des littératures étrangères nous joignons ce qui touche, pour ces nations, au théâtre, à la poésie, à la critique, à la satire. Quant à la France, le grand nombre des productions nous a fait établir pour toutes ces matières autant de divisions séparées.

Une fois la méthode de classification adoptée, l'exécution du Catalogue ne peut plus présenter de difficultés.

Mais d'abord il faut décharger le Directeur des fonctions de Conservateur des livres imprimés. Sur ce point, tout le monde est d'accord ; le Ministre, les Chambres, M. Naudet lui-même. M. de Salvandy, cet homme d'État si bienveillant pour nous, avait sagement établi que les fonctions de *directeur* et de *conservateur* devaient rester incompatibles ; on ne peut donc trop regretter que son successeur, l'illustre M. Villemain, n'ait pas conservé cette disposition dans le Règlement que nous suivons. Au milieu des

devoirs d'une administration spéciale très-compliquée, le Directeur, fût-il le mieux propre du monde aux travaux de la nature de ceux que nous réclamons, ne pourrait trouver le temps de les diriger et de les exécuter lui-même.

A la deuxième place de Conservateur rendue vacante par la démission volontaire de M. Naudet, on devra appeler un Bibliophile judicieux et honorable, qu'on chargera particulièrement de ce qui intéresse la conservation des livres, tandis que M. Magnin demeurera chargé de tout ce qui touche à leur communication. On comprend que M. Magnin ne puisse en même temps présider aux travaux du Catalogue, et satisfaire la permanente armée des solliciteurs. Nous savons tous avec quel zèle, avec quelle urbanité il ne cesse de remplir ses devoirs de Bibliothécaire; mais son jugement exquis l'a toujours détourné de faire deux choses qui auraient demandé deux volontés, deux âmes tout entières. Pour son futur collègue, il devra s'engager à consacrer exclusivement tout son temps à préparer, rédiger et publier le Catalogue. Ce qu'il fera, il en devra compte au Conservatoire; et par l'intermédiaire du Directeur, le Ministre sera instruit de la marche et de tous les progrès de l'opération.

Le Conservateur-Rédacteur demandera pour auxiliaires un homme de service et deux ou trois employés, dont l'intelligence et l'exactitude lui seront connues.

Il ne fera pas le moindre usage des cinq cent mille cartes exécutées précédemment, ni des bulletins de Clément considérablement augmentés. Il ne demandera pas la clôture de la Bibliothèque, même pour huit jours; mais il se contentera de placer à l'entrée des salles l'avertissement suivant :

« *Le public est prévenu que la communication des ou-* » *vrages de théologie et de philosophie est interrompue par* » *suite des travaux du Catalogue.* »

Et cette interruption ne devra cesser que pour être reportée sur la section suivante, la Jurisprudence.

En même temps, tous les volumes de la section de théologie et de philosophie seront redemandés aux emprunteurs du dehors et rentreront dans la Bibliothèque.

Cela fait, le Rédacteur s'attachera dans tous les fonds *non portés* aux volumes aujourd'hui marqués *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *H*, *R* :

il les séparera des autres lettres. Il tirera des fonds de *Réserve*, et de la vaste collection des *Pièces et brochures*, tous les ouvrages qui rentreront dans la section : *Philosophie*.

Quand il aura bien mesuré l'étendue de la place dont il a besoin pour développer tous les livres de théologie et de métaphysique, il commencera ses intercalations systématiques, de façon que la première partie des matières réponde à la place actuellement occupée par la *Théologie* du *fonds porté*, et que la dernière partie de l'ancien et nouveau *porté* se réunisse dans le local supplémentaire.

Une fois la fusion opérée, il commencera la transcription des titres qu'il fera sur les volumes mêmes; et, suivant la méthode proposée plus haut, on distribuera les lettres majuscules, les subdivisions minuscules et les numéros d'ordre.

Il aura soin d'indiquer sur le Catalogue par un signe particulier (comme un astérisque), les *doubles* du même ouvrage; s'il y a plusieurs doubles, on tracera un nombre égal d'astérisques. Tous ces doubles seront mis à part et réservés, pour qu'on puisse y recourir quand le premier exemplaire sera en lecture, ou pour l'usage du prêt au dehors, ou pour les prévisions du remplacement (1).

Aussitôt le travail fait, quand on aura obtenu la certitude morale (2) qu'aucun volume n'a été oublié, on commencera l'impression.

Et dès que sera terminée l'impression de la section de Philosophie, le Catalogue en sera mis à la disposition du public ; et les livres seront désormais demandés avec les indications du nouveau Catalogue. Il en sera de même des autres sections, une fois que l'impression en aura fait justice.

Quelles objections solides pourra-t-on apporter à notre plan ? qui pourrait, une fois les travaux commencés, en retarder l'excellent effet ? Ni l'emplacement, ni les bras, ni la bonne volonté, ni l'ar-

(1) Il est bien entendu qu'on ne considérera pas comme *doubles* les exemplaires dont la reliure offrirait un intérêt particulier.

(2) Cette certitude n'est pas aussi difficile à acquérir qu'on le suppose; il ne faut qu'ouvrir le premier volume de chaque ouvrage des *fonds non portés*. On peut ainsi passer aisément en revue plusieurs milliers d'ouvrages par jour; c'est donc l'affaire sérieuse et l'occupation constante d'un ou deux mois. Pour les catégories suivantes, la tâche se trouvera de plus en plus légère.

gent ne manqueront, si tant est qu'on ait besoin d'argent avant la note des frais d'impression. Car, remarquez-le bien, l'opération du Catalogue se portant à la fois sur un cinquième de la collection, il sera permis de distraire du service public un Conservateur-adjoint et plusieurs employés, sans que la dépense courante reçoive une augmentation sensible.

M. le Directeur dira peut-être : Comment songer à l'impression du Catalogue, quand chaque jour de nouveaux ouvrages pénètrent dans la Bibliothèque? Je réponds : en formant un Fonds supplémentaire des acquisitions nouvelles. On dressera l'état de la Bibliothèque telle qu'elle était à la fin de l'année 1846. C'est à partir de là que commencerait le Supplément qu'on pourra faire imprimer tous les cinq ans ou tous les dix ans. Et, même dans le XXe siècle, quand les augmentations seront considérables, une édition nouvelle du Catalogue sera rendue facile par celle qu'on pourrait, en commençant tout de suite, achever en 1855.

Mais en tout cas, on aura beau faire et beau dire, il faut un Catalogue universel imprimé : 1° pour conserver les collections; 2° pour maintenir les livres dans un ordre facile à reconnaître; 3° pour garantir la responsabilité de l'administration; 4° pour arriver à l'amélioration du service public; 5° pour établir dans le rang des employés la spécialité des devoirs, et pour former ainsi de bons bibliothécaires; 6° pour ôter au public tout motif, tout prétexte de plaintes; 7° enfin pour attendre sans trop d'effroi le grand mouvement que la reconstruction de l'édifice rendra bientôt nécessaire.

Il n'est pas inutile d'indiquer maintenant quelles réformes on pourrait introduire dans le Département des imprimés, à la suite de la publication du Catalogue.

Voici d'abord comme aujourd'hui se fait le service public. Pour ce qui concerne la Théologie et la première partie des Belles-Lettres, le Conservateur consulte les six volumes imprimés; pour les ouvrages publiés depuis 1750, il cherche le nom des auteurs de chaque ouvrage sur les marges du *Catalogue* manuscrit des *noms d'auteurs*, et c'est encore là qu'il s'enquiert de tout ce qui touche à la plus grande partie des Belles-Lettres, à la Jurisprudence, aux Sciences exactes et à la Philosophie. On se sert fort peu du Catalogue

des matières, achevé en 1714, en raison de la difficulté d'y re trouver les livres *portés*, et de l'omission de tous les livres des fonds *non portés*. Dès lors il est aisé de comprendre que pour les volumes anonymes le service du Bibliothécaire est hérissé de difficultés. Prenons un exemple : On demande l'*Antiquité dévoilée*, ouvrage de la société philosophique du dernier siècle. D'abord, ce livre n'est pas *porté*. Il est anonyme, on ne le trouvera donc pas dans le Catalogue d'auteurs. — Cherchez, dira-t-on, dans la Théologie hétérodoxe. Absent. — Cherchez dans G. (*Histoire ancienne*). Absent ! — Cherchez dans R. (*Philosophie*). Absent ! — Cherchez dans Y² (*Mythologie*). Absent ! — Cherchez dans les *Réserves*. Absent, toujours Absent ! Que faire alors, sinon dire au solliciteur impatient que le livre n'est pas en place, qu'il est prêté ou qu'il est perdu ?

Mais admettons l'existence du Catalogue imprimé. Les livres du Salon de lecture sont refondus dans les matières générales, et toutes les belles galeries de la Bibliothèque sont rendues à la foule studieuse. Le Catalogue forme 15 ou 30 volumes in-4° ou in-fol. Cinquante exemplaires sont réunis dans une première salle, sur des rayons qui permettent de distinguer chaque exemplaire de celui qui l'avoisine. Sous les rayons, des tablettes en forme de pupitres sont disposées; près d'elles, de l'encre, de la poudre, des plumes, des carrés de papier. Chaque amateur consulte la portion du Catalogue dont les matières l'attirent. S'il n'y trouve pas le livre qu'il cherche, il s'éloigne sans avoir à se plaindre, ou bien après avoir averti les Conservateurs que tel livre dont il a besoin n'est pas sur les catalogues et qu'il souhaiterait qu'on en fît l'acquisition. S'il trouve le volume désiré, il en trace l'indication qu'il va présenter au bureau des Conservateurs : l'ordre est donné aux gens de service ; le livre bien indiqué est rapidement trouvé; car on ne l'a pas cherché dans dix inventaires ou bien à dix endroits différens ; il est à l'indication donnée par le Catalogue, et si déjà quelque lecteur plus vigilant l'a demandé, on peut le plus souvent recourir aux doubles qui portent les mêmes indications et dont l'astérisque du Catalogue atteste la présence dans la collection.

Depuis longtemps, le service public de la plupart des Bibliothèques est organisé de cette façon en Angleterre : on est encore à lui chercher un seul inconvénient.

J'ai dit comment MM. les Conservateurs pouvaient se partager la besogne commune : il serait bon aussi d'appliquer la spécialité des devoirs aux fonctions de Conservateur-adjoint. Les matières générales formant cinq grandes catégories, ils seraient au nombre de cinq. L'un serait attaché à la Philosophie chrétienne et profane; — les autres à la Jurisprudence, — à l'Histoire, — aux Sciences, — aux Beaux-Arts. A chacune des catégories seraient encore accordés un, deux ou trois employés, suivant l'importance de la division, lesquels répondraient du maintien de l'ordre parmi les volumes et signaleraient les absences et les lacunes.

D'autres employés sous la direction et la surveillance des conservateurs seraient comme aujourd'hui préposés au service du dépôt légal, à l'insertion et à l'arrangement préparatoire des volumes nouvellement rentrés. Enfin, un employé hors ligne, qui pourrait même avoir aussi le rang de conservateur-adjoint serait particulièrement chargé de ce qui concerne la reliure.

De cette façon, chacune des personnes attachées au service des Livres imprimés aurait sa part d'influence et de responsabilité dans l'ordre général. Attachés à des devoirs précis, ils trouveraient chaque jour une occasion nouvelle de mettre en relief leur zèle ou leur nonchalance, leur intelligence ou leur incapacité, leur esprit d'ordre ou de désordre, leur urbanité ou leur brusquerie. Ceux qui seraient chargés de la surveillance des fonds spéciaux apprendraient à connaître certaines classes de livres, à distinguer les éditions et ce qui fait le prix d'un exemplaire. Ils s'attacheraient à toutes ces productions de la science, de l'art, de l'esprit et du génie. Mais pour se complaire dans leurs fonctions ils auraient besoin d'un goût naturel pour les lettres, pour les livres, et ce goût et les études qui en sont la conséquence tourneraient également au profit de l'établissement.

D'ailleurs la répartition du travail entre tous les fonctionnaires du Département serait la meilleure base d'une administration satisfaisante. C'était encore une des pensées qui avaient présidé à l'ordonnance de M. de Salvandy. Aujourd'hui, le règlement n'admet aucun genre de spécialités : les Employés ne sont plus que des scribes ou des messagers muets, agiles. Forcés, pendant les cinq heures de service, d'aller et venir sans cesse, le plus actif est contraint de recommencer vingt fois le voyage que le plus lent

exécute une ou deux fois seulement. Malheur à lui s'il ose ressentir une véritable passion pour les livres; et si, durant ses courses bibliographiques, il ne peut se défendre de mordre à la grappe qu'il va cueillir! Il n'évitera pas la réprimande de M. le Directeur, dont pour les choses de ce genre la surveillance est admirable. Triste perspective cependant pour un jeune homme qui le plus souvent a sollicité dans la Bibliothèque un emploi, dans l'espérance d'y trouver les moyens d'étudier et d'apprendre! Dans l'état de désordre des inventaires, et dans la crainte de voir les plus habiles employés se former parmi les lecteurs une clientèle inquiétante, on a dû leur défendre de parler à ces lecteurs et de répondre à leurs demandes. Comme des soldats en exercice, ils ne doivent savoir que chercher, apporter, donner au Conservateur, et se taire, *sans murmurer*, comme dirait le vaudeville. Mais avec le Catalogue imprimé, on verra présider plus de bienveillance aux travaux de la Bibliothèque. Quand les livres seront en place, quand les curieux en auront eux-mêmes indiqué le titre et la position, les hommes de service pourront suppléer les Employés, et plus actifs parce qu'une part de leur mérite doit être dans leurs jambes, ils satisferont mieux le public. Cependant, les Employés placés vers le haut bout des grandes tables de travail seront chargés d'une partie de la surveillance, ou, comme dans la section des Manuscrits, de rédactions particulières de catalogues; d'autres feront les recherches spéciales : tous apprendront ainsi les devoirs de Conservateur; et quand une place deviendra vacante, le Ministre n'aura plus de bonnes raisons pour en gratifier un étranger.

Il faut parler aussi du prêt des livres au dehors. La nouvelle administration a fait sur ce point une réforme plus spécieuse que réelle; cependant elle n'a rencontré que des approbateurs et c'est avec une certaine défiance que je vais troubler ce concert unanime.

Avant 1832, ce prêt était considéré comme une mesure exceptionnelle. En principe, il était même établi que nul livre entré dans la Bibliothèque ne devait en sortir; et s'il arrivait qu'un conservateur jugeât bon de passer sur cette défense, il engageait sa responsabilité. Le pauvre Clément mourut de chagrin, en 1712, pour avoir ainsi confié quelques volumes à un dépositaire infidèle.

Ce principe n'était pas aussi mauvais qu'on le suppose au-

jourd'hui : mais la pratique en fit sentir les inconvéniens. M. Van-Praet exclusivement renfermé dans les salles de la Bibliothèque y fut poursuivi par un nombre encore assez grand de solliciteurs. Il prêta à ses bons amis les bibliophiles, puis aux savans que leur grand âge, ou leur position sociale recommandaient à ses égards ; puis le nombre des emprunteurs se multiplia avec les années de M. Van-Praet, avec l'affaiblissement de sa mémoire, avec l'encombrement croissant du fatal *non porté*. Je me souviens qu'en 1832, on disait qu'il y avait dans Paris trois cents personnes qui jouissaient du privilége d'emprunter nos livres. Trois cents personnes ! Quel abus intolérable ! Ce qui pourtant l'était davantage, c'était dans les souvenirs et dans les registres du vénérable Van-Praet, un désordre qui ne permettait de réclamer avec autorité la rentrée d'aucun volume.

Or voici comme on réforma l'abus. Le prêt était un privilége, on le convertit en droit : un employé fut désigné pour inscrire les emprunts, et les conservateurs furent moralement déchargés des conséquences de ces emprunts. Pour être admis au nombre des emprunteurs, il fallut : 1° alléguer la publication de quelque volume ; 2° ne pas être logé en hôtel garni ; 3° être présenté comme solvable par un des dix-neuf ou vingt membres du Conservatoire, ou recommandé par un membre des deux Chambres, à moins que l'on ne fût étranger. Dans ce dernier cas, il suffisait d'être autorisé par un des Ministres résidans auprès du gouvernement français.

En quelques années, grâce à la réforme, les trois cents de M. Van-Praet ont été remplacés par les *dix-huit cents* de M. Naudet.

Il est vrai, je m'empresse de le dire, que le registre d'emprunt est parfaitement tenu ; mais est-ce là tout le bien qu'on devait souhaiter ? et ne voyez-vous pas que si vous permettez à deux mille personnes d'écrémer constamment la Bibliothèque, il ne reste à ceux qui viendront chaque jour s'asseoir dans votre *salle de lecture*, que les rebuts, les misères de la plus admirable collection du monde ? Tout homme de lettres, tout magistrat, tout diplomate ayant droit d'emporter chez lui les instrumens de son travail, qui d'entre eux viendra perdre son temps en attendant, souvent durant une heure, le livre qu'il lui faudra consulter sur une table encombrée de liseurs subalternes ? Venir travailler à la Bibliothèque sera donc le privilége le moins envié, celui des étudians et des ouvriers. Il offrira la preuve

humiliante d'un défaut absolu de titres littéraires, de position sociale ou d'amis considérables. D'un autre côté, dans l'état mal ordonné des Catalogues, c'est pour les gens d'esprit une façon naturelle de se recommander à la reconnaissance des conservateurs que d'éviter la nécessité de solliciter à brûle-pourpoint tout livre qui n'a pas été descendu dans le *salon de lecture*, surtout si le livre est anonyme. C'est un fait encore assez souvent renouvelé, malgré l'obligeance et le zèle des Bibliothécaires, que la présence d'un quémandeur, dressé devant le bureau, attendant froidement dix minutes, puis témoignant son impatience quand un quart d'heure, une demi-heure, une heure se sont passés avant l'arrivée du livre qu'il a demandé. Tout lui est aquilon; pour les emprunteurs externes, tout doit sembler zéphyr. Il leur suffit d'envoyer leur valet de chambre avec une note de livres, deux, quatre ou six volumes, et de le renvoyer le lendemain pour prendre ces livres. « Ils sont prêts! on les a trouvés tous et sans peine! Complimens à M. l'emprunteur! »

Mais peut-être en détruisant l'abus eût-il été facile de mieux régler l'usage. On pouvait maintenir dans l'exception la classe des emprunteurs, et réclamer d'eux la preuve sérieuse et précise des motifs qui les empêchaient de profiter des séances publiques. Les écrivains illustres, retenus par leur âge ou par leurs infirmités au coin de leur foyer, les hommes d'État forcés d'étudier le matin ou le soir des questions qu'ils ont souvent besoin de résoudre pendant la journée, auraient seuls, pour ainsi dire, composé la classe privilégiée. D'un autre côté, les Conservateurs, dévoués avant tout aux lecteurs présens qui n'emportent rien, n'auraient jamais étendu la faculté des emprunts extérieurs au delà de la série des livres doubles. Cette série, dit-on, comprend cent cinquante mille volumes : la perspective demeurait encore assez honnête. Mais dans l'état présent des choses, tout cela ne tient pas au bon vouloir des Conservateurs, et pour satisfaire à toutes les réclamations, à toutes les demandes, il faut mettre le Catalogue à la libre disposition des lecteurs, il faut un Catalogue imprimé.

Telles sont les réformes qu'on pourrait apporter dans le service intérieur du Département des livres imprimés. Mais il me reste une dernière tâche, et ce n'est pas la moins pénible. L'honorable M. Naudet, investi d'une charge importante; interprète au-

près du Ministre de tous les vœux des Savans, pour la plupart illustres, qui composent le Conservatoire de la Bibliothèque; seul représentant aux yeux des étrangers d'un admirable établissement qui fait l'envie de l'Europe, M. Naudet paraît regretter de n'avoir pas, sur la disposition intérieure de chacun de nos Départemens, un pouvoir assez absolu, une prépondérance assez décisive. Il ne lui a pas suffi de pousser, à l'égard de ses prédécesseurs, la sévérité jusqu'aux dernières limites et de faire de la Bibliothèque, avant son arrivée, le tableau le moins flatté et le moins flatteur; il a décliné la responsabilité des allégations dont, suivant lui, les départemens des Antiques, — des Manuscrits, — et des Estampes, Cartes et Plans, pourraient être l'objet, et par là il a fait à la malveillance une provocation directe qui ne pouvait rester stérile. Si M. Naudet eût été animé pour ses collègues de la bienveillance qu'ils étaient en droit d'attendre, il eût mis un empressement naturel à rappeler au Ministre du Roi les travaux de conservation exécutés dans toutes les parties de la Bibliothèque. Dans la section des Antiques, il eût signalé la récente Description de la Collection des médailles gauloises, due à l'érudition patiente de M. Adolphe du Challais. Il eût parlé des autres travaux d'inventaire confiés l'année dernière à M. de Longperrier. Dans le département des Estampes, il eût annoncé l'achèvement des bulletins du grand Catalogue de la section géographique, ouvrage dont le Conservateur lui avait exposé le compte le plus détaillé, le plus exact; il eût parlé des immenses travaux de M. Duchesne aîné, auquel le public rend volontiers grâces de l'ordre parfait qui règne dans la communication et la conservation d'une collection de plus de treize cent mille estampes. Enfin, au département des Manuscrits, il eût rappelé que les Conservateurs, sur l'invitation du Ministre transmise par M. le Directeur, avaient achevé le catalogue de tous les fonds orientaux et latins. Il eût ajouté qu'outre l'inventaire général, le département s'était enrichi d'un catalogue raisonné de *tous* les manuscrits italiens, d'un catalogue raisonné de *tous* les manuscrits espagnols, deux ouvrages imprimés aux frais du gouvernement; que M. Miller avait continué et achevé la description des manuscrits grecs du Supplément; qu'enfin un des conservateurs-adjoints avait, de son propre mouvement, publié six volumes d'une description raisonnée des manuscrits de tous les fonds français. Tous ces travaux inces-

sans avaient été plus d'une fois l'objet de l'attention du Conservatoire, et le Président du conservatoire avait pu fréquemment, je n'en doute pas, profiter de ces communications pour faire ressortir le zèle de ses collègues et les bons effets de sa propre influence directoriale.

Mais dans le *Rapport au ministre*, M. le Directeur, après avoir raconté l'exécution de ses cinq cent trente mille cartes et de ses cent cinquante mille bulletins, le mesurage et le numérotage des salles, se contente d'ajouter :

« Comme conservateur du département des Imprimés, je suis, » pour tout ce qui a dû s'y faire, responsable de moitié avec mon » collègue (1). Mais en qualité de Directeur, *il faut bien qu'on* » *le sache,* n'ayant aucun pouvoir de contrôle sur les travaux in- » térieurs des autres départemens, retenu en dehors par le droit » *exclusif* des conservateurs sur leurs *gouvernements* respec- » tifs, je ne saurais encourir l'imputation de ce qui s'y fait ou ne » s'y fait pas. »

Le défaut de bienveillance perce ici visiblement. Au temps de M. Dunoyer, on accusait les conservateurs de ne pouvoir vivre avec leur directeur; aujourd'hui, c'est M. le Directeur qui refuse de vivre avec les conservateurs. Qu'est-ce, en effet, que cette prétendue crainte d'*encourir une imputation;* comme si quelqu'un de nous avait à craindre des imputations! Puis à quel propos ce vilain mot est-il jeté? A propos de l'emploi que le département des Imprimés a pu faire du crédit accordé. On sait trop bien cependant que le seul Département dont le public n'ait jamais cessé de se plaindre et dans lequel il ait constamment signalé l'absence de catalogues, est celui des imprimés. Comment donc s'est-il fait que la diversion, involontaire ou préméditée, ait tourné contre tous les Conservateurs au profit du Directeur? C'est qu'en lisant une exposition très-embrouillée des travaux exécutés dans la section des livres imprimés, on éprouvait bien d'abord l'impatience de mal comprendre et d'avoir à dire comme un des héros de Florian :

Je *lis* bien quelque chose,
Mais je ne sais pourquoi je ne distingue rien.

Mais en voyant bientôt M. Naudet regretter de n'avoir pu con-

(1) On a demandé comment alors il se faisait que le collègue de M. Naudet n'eût pas signé le Rapport.

trôler les travaux de ses collègues, on plaignait le pauvre Directeur; on accusait les Conservateurs de n'avoir pas éclairé sa lanterne; on demandait contre eux vengeance. De là, les dispositions défavorables de MM. les membres de la commission du budget contre l'administration de la Bibliothèque royale. Quand les représentans de la nation blâment, on doit chercher à se justifier. Nous prierons donc MM. les Députés de nous dire de quelles attributions nouvelles ils voudraient gratifier M. Naudet pour lui donner les moyens de faire des rapports satisfaisans.

Le Directeur de la Bibliothèque royale est investi dans cet établissement de toute l'autorité que l'homme le plus illustre et le plus accoutumé aux grandes charges pourrait jamais y souhaiter. Il est logé dans les anciens et somptueux appartemens du duc de Nevers; par l'ordonnance du 30 septembre 1839, il a été chargé de *surveiller* l'ensemble de l'établissement et la généralité du service, et de présider le conseil d'administration (art. 8). Il est nommé par le Roi sans que le Conservatoire soit appelé même à donner son avis sur l'opportunité du choix (art. 6). Il peut proposer au Conservatoire toutes les modifications dont le règlement *intérieur* de la Bibliothèque lui paraît susceptible (art. 21). Il convoque le Conservatoire quand il le juge convenable. Sa voix est prépondérante en cas de partage (art. 22). Il correspond seul avec le ministre, soit pour lui transmettre le résultat des délibérations du Conservatoire, soit pour l'instruire des besoins généraux de l'établissement, de la répartition des logemens, etc., etc. (art. 23). Il a la police générale. Il *doit*, soit d'après l'avis d'un conservateur ou *de son propre mouvement*, prescrire toutes les mesures d'ordre et *provoquer* tous les *travaux d'entretien* et de *précaution* nécessaires à la sûreté des dépôts que renferme la Bibliothèque (art. 24). Toutes les dépenses sont soumises à son visa. Il a *exclusivement* l'*administration des fonds extraordinaires*, et tous les trois mois il doit rendre compte au Ministre de l'emploi de ces fonds (art. 26). Il est tenu *de veiller* à ce que les travaux prescrits par les conservateurs s'exécutent avec régularité; il en *donne l'état* au Ministre dans un rapport trimestriel (art. 27). Il est *spécialement chargé* d'assurer l'ordre et l'activité du service public (art. 28). Enfin il nomme et révoque tous les gens de service (art. 29).

Dans le Conservatoire viennent se débattre toutes les propositions d'achat, toutes les mesures jugées convenables pour l'entretien des collections et les besoins du service. On y remet au Directeur la note trimestrielle de tous les travaux entrepris ou terminés.

On y annonce que, dans telle section, on a relié tant de volumes; dans telle autre, on a commencé tel inventaire et fini tel catalogue. Tel jour un employé, un surnuméraire a manqué à ses devoirs; et le Conservatoire saisi de la plainte charge le Directeur d'instruire le Ministre des torts de l'employé ou du surnuméraire. Si le Ministre demande un travail dans un des départemens, et que les conservateurs mettent à l'exécuter quelque négligence, le devoir du Directeur est de rappeler les vœux de l'autorité supérieure, et d'informer le Ministre des lenteurs qu'on met à s'y conformer, des motifs qu'on allègue ou qu'on n'allègue pas pour s'en dispenser.

Je ne parle pas ici des appointemens de M. le Directeur, qui sont pour le moins doubles de ceux des conservateurs. Mais il me sera permis de rappeler que ces conservateurs sont tout simplement les savans les plus illustres de l'Europe : on les nomme Raoul-Rochette, Hase, Jomard, Champollion, Lenormant, Walckenaër, Reinaud, Duchesne, Magnin, Stanislas Jullien... Et ce n'est pas en parlant de la façon dont de tels hommes remplissent leurs devoirs que M. Naudet aurait dû se défendre aussi vivement d'*encourir l'imputation* de ce qu'ils font ou ne font pas.

Non, Monsieur le directeur, le droit des conservateurs sur leurs *gouvernements* n'est pas un droit exclusif. Ces fonctionnaires sont tenus de rendre compte au conseil que vous présidez de toutes leurs opérations et de ce qui se passe d'important dans les précieux Cabinets confiés à leur zèle, à leur science, à leur intégrité. S'ils proposent d'acheter ce qu'on leur offre, ils doivent compte de leurs raisons; s'ils refusent de le proposer, ils doivent encore justifier les motifs qu'ils ont eu de s'abstenir. Le Conservatoire est une sorte de livre ouvert de l'actif et du passif des conservateurs, livre dans lequel figure le compte de toutes les mesures d'ordre et d'accroissement qu'ils ont prises. Tous les huit jours vous avez le droit d'interpeller chacun de vos collègues, et le procès-verbal transmis chaque semaine au Ministre par votre intermédiaire, offre l'expression de vos demandes, de leurs réponses et de vos observations personnelles. Cela posé, quelle demande avez-vous transmise

inutilement au Conservatoire? quelle mesure d'ordre dont vous auriez poursuivi l'exécution a-t-on repoussée? quelles explications avez-vous sollicitées que l'on vous ait refusées? Vous êtes, dites-vous, retenu en dehors des autres départemens par le droit exclusif des conservateurs? Nous prenons acte de cet hommage rendu aux dispositions du Règlement que tous nous devons suivre; mais c'est dans le Conservatoire que se résument et se contrôlent tous les actes administratifs; et si tous les comptes de travail que vous avez demandés en plein conseil d'administration vous ont été fournis comme au Directeur, avez-vous toutes les raisons du monde de déclarer que vous n'aviez aucun pouvoir de contrôle sur les travaux intérieurs des Départemens?

Cette déclaration, disons-nous, a eu tout le triste succès que l'on pouvait en attendre. Quelques jours après, le journal *la Presse* s'indignait de l'impuissance à laquelle était réduit M. le Directeur de la Bibliothèque du Roi. Il conjurait les Chambres et le Ministre de faire cesser un ordre de choses intolérable, dont M. Naudet n'avait pu s'empêcher de signaler la gravité. De son côté le *National* se montrait plus véhément encore, et l'on devait s'y attendre, dans l'expression de la même indignation. On en va juger :

« Les réticences très-calculées de cette phrase (le directeur ne » peut encourir l'imputation de ce qui se fait ou ne se fait pas) » signifient que M. Naudet, connaissant parfaitement les désordres » introduits par la paresse et, dit-on, un *plus vilain vice* dans » certains départements de la Bibliothèque royale, croit devoir se » décharger de toute participation même indirecte aux actes d'au- » trui. C'est son droit. Mais M. Naudet aurait dû s'expliquer un » an plus tôt. La Chambre avertie eût peut-être alors pris soin de » rechercher le sens de cette phrase. Voici qu'il s'offre une occa- » sion nouvelle de l'éclairer à ce sujet. Une question qu'il s'agit de » traiter avant toute autre, c'est de savoir si le régime *anarchi-* » *que*, cause de tant d'abus anciens ou nouveaux, sera maintenu ou » si les conservateurs seront soumis à l'autorité réelle, effective » d'un directeur général, chargé non-seulement d'apurer les comp- » tes de la Bibliothèque, mais de présider à tout le service, et » investi d'un pouvoir assez efficace pour être en mesure de répri- » mer les *écarts individuels*. Nous reviendrons sur cette affaire. »

J'ai souligné les mots qui, dans cet article, dépassaient mon

intelligence. Pour le reproche de *paresse*, moins fréquemment adressé aux membres de l'Académie des Inscriptions qu'aux enfans dans nos colléges, il est bien difficile de s'en défendre. Mais pour un *plus vilain vice* et des *écarts individuels* il m'en coûtera peu de déclarer sincèrement que je ne saurais deviner ce qui pourrait en être le prétexte parmi nous. S'agirait-il de quelque atteinte à la morale publique ? Dans le cas où le moindre scandale en résulterait dans le service de la Bibliothèque, il serait du droit et du devoir du Directeur d'en avertir le Ministre et de provoquer la sévérité soit du Roi, soit du Conservatoire. Que voudrait-on de plus ? Et s'il arrivait que des académiciens et des littérateurs du nom, de l'âge et de la réputation de ceux qui remplissent nos places de conservateurs, s'il leur arrivait, dis-je, de démentir le glorieux exemple de toute leur vie en blessant soit les lois de l'honneur, soit les lois de la morale publique, faudra-t-il autoriser M. le Directeur à réprimer lui-même ces *écarts individuels* ? A cette exception près, je ne vois pas la nouvelle investiture d'autorité qu'il soit possible de ruminer en faveur de M. Naudet. Cherchons encore cependant. Peut-être s'agirait-il de transmettre au Directeur l'initiative de toutes les propositions d'achats de médailles, de cartulaires, de poésies du moyen âge, de dyptiques, de portulans, de nielles ? Nous ferons observer que pour distinguer la valeur de toutes ces choses, il n'est pas mal à propos d'en avoir fait l'objet d'études spéciales, et que pour avoir l'honneur d'être conservateur d'un de nos *gouvernemens*, il faut avoir appris lentement, sérieusement, judicieusement, à reconnaître ce qui en fait la véritable richesse, et ce qu'il convient d'y ajouter.

Enfin, si les journaux demandent seulement une augmentation de traitement pour M. Naudet, nous ne ferons pas d'objection contre cet accroissement. Nous l'approuverions même, si l'on pensait en même temps à mettre la situation des autres employés en rapport avec les études qu'ils doivent avoir faites, et les travaux qu'on pourrait leur confier. Que M. le Directeur reçoive donc cette récompense de son zèle et de sa bonne volonté, sinon des résultats obtenus pendant les huit années qui viennent de s'écouler ! mais il trouvera bon que nous y mettions une seule condition :

IL PUBLIERA LE CATALOGUE.

ADDITIONS.

I.

Un nouveau Rapport officiel de M. Naudet, inséré au *Moniteur* du 13 mai dernier, exige une nouvelle réponse.

L'histoire de la polémique soutenue par nous est bien simple. Aucun indice d'opposition n'avait transpiré de la Bibliothèque, depuis les dernières modifications faites à notre Règlement, en 1839. Les vœux de l'autorité supérieure n'avaient pas cessé d'être reçus comme des ordres : tous les travaux demandés avaient été commencés et poursuivis ; dans toutes les circonstances, le Ministre s'était empressé de féliciter notre Conservatoire de l'à-propos de ses projets d'acquisition, de ses lumières et de sa bonne volonté.

Ce fut donc un effet entièrement dépourvu de causes que la levée de boucliers de M. Naudet contre une administration qui ne lui avait jamais opposé de résistance, et que son refus d'accepter la moindre part de responsabilité dans ce que ses collègues *faisaient* ou *ne faisaient pas*.

Pouvait-il séparer plus nettement sa cause de celle de l'administration? pouvait-il faire mieux entendre que la conduite des Conservateurs, répréhensible en elle-même, devait être distinguée de la sienne?

Et ce n'est pas *notre conscience alarmée*, comme on vient d'avoir la charité de le dire au Ministre, qui nous a révélé l'intention de M. Naudet; c'est la presse en masse qui, dès le jour même où parut le Rapport, en signala les *réticences calculées*. Tous les journaux, on le sait, à l'exception de la généreuse *Alliance des Arts*, se fondèrent aussitôt sur ce Rapport pour condamner les Conservateurs, pour les sommer de se défendre, et pour inviter M. le Ministre à faire cesser le plus tôt possible un état de choses *intolérable*.

Dans le sein des Chambres fut distribuée en même temps la nouvelle édition d'une brochure publiée par M. Dunoyer, contre un Règlement aujourd'hui abrogé. Cette brochure, écrite en 1835 sous l'inspiration de passagères rancunes, était ici accompagnée de commentaires défavorables au

nouveau Règlement, à la nouvelle administration. On dut rechercher l'auteur de cette édition : M. Dunoyer s'en défendit avec la loyauté connue de son caractère. M. le comte de Salvandy voulut bien noblement déclarer aux Chambres qu'il n'entrait pas dans ses habitudes de réveiller ainsi des haines amorties depuis neuf ans. Qui donc avait été l'éditeur responsable de la publication? Un des employés du département des Livres imprimés, le seul dont M. Naudet eût recommandé les services (d'ailleurs très-réels) à la bienveillante attention du Ministre. Voilà donc un Rapport de M. Naudet, de très-nombreux articles de journaux et la deuxième édition d'une attaque qui avoit huit années de date, tout cela imprimé, distribué, sans qu'une seule voix s'élevât en faveur de notre administration, sans qu'un seul des Conservateurs eût encore essayé de la défendre.

Je n'imagine pas que l'on puisse contester l'exactitude rigoureuse de l'exposition qu'on vient de lire. Maintenant de quel côté est l'agresseur? et comment pourrait-on nous accuser de vivre en pleine anarchie, par cela seul que nous avons senti la nécessité de répondre aux sommations qui nous étaient adressées, et de nous défendre avec la mesure qui sied à des hommes de cœur et de bonne éducation?

Reste à décider maintenant si les efforts que j'ai faits pour défendre notre Règlement et pour demander la prompte exécution du Catalogue des Livres imprimés, « doit attirer d'*une manière sérieuse* l'attention du Gouverne-» ment. » Mais il est au moins évident que, dans les justes réclamations de MM. Duchesne, Champollion et Raoul-Rochette, il n'y a pas une phrase, pas un mot qui puisse devenir l'occasion de la plus innocente allusion contre le caractère et la personne de M. le Directeur. Nous avons contesté sans doute le mérite des opérations bibliographiques de M. Naudet; mais n'a-t-on pas vu plus d'une fois d'excellens écrivains et des érudits du premier ordre demeurer étrangers à l'art de dresser un Catalogue? Et, pour ne parler que de M. le Directeur, le mauvais succès de ses travaux bibliographiques ne l'ont pas empêché de faire plusieurs bons mémoires d'érudition, de commenter habilement plusieurs auteurs latins, de doter l'éducation publique de nouveaux *Conciones* et d'écrire l'*Histoire de la conspiration d'Étienne Marcel.*

Voici pourtant comment M. Naudet croit devoir parler à M. le comte de Salvandy des écrits publiés pour défendre la Bibliothèque :

« On dit qu'il a éclaté à la Bibliothèque une guerre de *savans à savans;* » non, il s'agit de quelque chose de *plus triste*, et qui *doit* attirer *d'une* » *manière plus sérieuse* l'*attention* du Gouvernement. Sous la protection » de ce titre de savans, des fonctionnaires d'un grand Établissement national » se sont *livrés à tous les emportemens de leur animosité* contre le chef » de l'administration, dans des écrits *où l'on ne respecte ni les convenances* » *dans les formes,* ni la vérité dans le fond. Et quel fut leur prétexte! Un » seul paragraphe de mon Rapport que vous avez fait imprimer, monsieur » le Ministre, et dont *je maintiens l'exacte vérité. Aux interprétateurs*

» du paragraphe, la responsabilité des interprétations que leur a dictées *leur* » *conscience alarmée !*

» Je suis *attaqué* par des brochures, mais je ne me suis pas jeté dans cette » polémique *injurieuse, indigne;* et, quant à l'édition anonyme (1) de la » lettre de M. Dunoyer, je donne à qui de droit le démenti le plus solennel » pour les insinuations *à ce sujet.* Je n'ai jamais voulu sortir de mon de- » voir, des bienséances de ma position. Je ne ferai jamais que *ce dont* il » vous sera permis de m'*avouer,* monsieur le Ministre. »

Ces lignes portent l'empreinte d'une vive passion. Au lieu d'y répondre, on nous saura gré de renvoyer aux excellentes observations adressées au *Moniteur,* quelques jours après l'insertion de ce deuxième Rapport, par M. Ferdinand de Lasteyrie. On y verra comment les hommes graves, étrangers à nos motifs plus ou moins fondés de surprise et de plainte, apprécient l'urbanité touchante de notre Directeur à l'égard de ses collègues. Je m'empresse de passer aux rectifications que M. Naudet, tout en dédaignant de répondre, a cru pouvoir faire à mon travail. Si je ne me trompe, elles portent sur deux faits.

D'abord j'aurais commis une étrange erreur en avançant que la Bibliothèque avait perdu vingt mille volumes *par l'effet du prêt au dehors.* « Il » faut, dit M. Naudet, renvoyer aux faiseurs de brochures ce compte de » vingt mille volumes *perdus par l'effet du prêt.* » Je ne suis pas de l'avis de M. Naudet, il ne faut pas leur renvoyer un compte qu'ils n'ont pas fait. J'ai dit que « la Bibliothèque royale avait perdu *depuis un siècle* plus de » vingt mille volumes (p. 14) par l'effet de l'ancienne négligence (p. 7), par » l'effet du désordre des *fonds du résidu* (p. 24), par l'effet surtout de l'in- » terruption de l'impression du Catalogue » (p. 25). Telles sont les assertions qu'il fallait démentir ou *renvoyer aux faiseurs de brochures.* Réduites à ces termes, j'en maintiens l'exactitude.

M. le Directeur rétablit ensuite le vrai nombre des emprunteurs. J'avais dit qu'au temps de M. Van-Praet on s'indignait d'apprendre qu'il s'élevât à *trois cents.* M. Naudet répond qu'en 1832 on fit un relevé général des prêts arriérés, et qu'il se trouva *près* de quinze cents emprunteurs en défaut. Cela ne détruit pas l'exactitude de mes souvenirs. Après les quarante années de l'administration de M. Van-Praet, le chiffre des emprunteurs retardataires pouvait être énorme, sans qu'il augmentât le nombre des emprunteurs de l'année 1832.

J'avais ajouté que les *trois cents* de M. Van-Praet étaient devenus les *deux mille* de M. Naudet, et j'avais pris toutes les précautions imaginables pour donner un chiffre incontestable. Cependant M. Naudet répond que c'est une donnée tout à fait imaginaire; que la liste des personnes autorisées depuis 1833 porte *environ* dix-huit cents noms, et qu'il n'y a pas, en ce moment, plus de six cents emprunteurs, lesquels doivent *depuis assez longtemps*

(1) Elle n'est pas anonyme : l'éditeur l'a constamment reconnue, avouée.

cent neuf volumes. Cela infirme assez peu les calculs de M. de Lasteyrie et les miens. Il est donc prouvé qu'il y a, depuis 1833, *environ* dix-huit cents personnes qui ont le droit d'emprunter, et qu'il y en a six cents *environ* qui usent aujourd'hui même de ce droit. Je croyais un peu plus élevé le premier chiffre et moins élevé le second; mais enfin il faut bien que cela soit, puisque M. le Directeur nous le dit.

En résumé, que serait-il arrivé si toute la Bibliothèque royale s'était tue devant M. Naudet et devant les menaçans commentaires de la presse périodique?

Le Ministre, les Chambres auraient été persuadés : 1° Que notre Règlement ne donnait au Directeur aucun moyen de connaître ce qui se faisait ou ne se faisait pas dans les trois départemens des Manuscrits, des Médailles et des Estampes;

2° Que les Conservateurs de ces trois Cabinets ne pouvaient ou ne voulaient pas rendre compte de l'emploi des fonds extraordinaires accordés depuis huit années pour l'entretien, l'accroissement des collections, pour l'exécution des Catalogues;

3° Que les intentions du Ministre et des Chambres n'avaient été bien comprises et judicieusement exécutées que par M. le Directeur, conservateur des Livres imprimés.

Or, tout cela n'aurait pas été l'expression de l'exacte vérité; et nous espérons que M. le Ministre de l'Instruction publique et MM. les Députés ne pourront s'empêcher d'en convenir, après avoir lu les défenses calmes et modérées que nous avons respectueusement soumises à leur appréciation.

II.

Un ancien et très-honorable libraire, aujourd'hui conservateur du Dépôt de la Librairie, M. Merlin, vient aussi de prendre part à la polémique soulevée par M. Naudet.

M. Merlin n'est pas de l'avis de M. le Directeur; car il reconnaît la réalité du désordre signalé parmi les Livres imprimés. Il n'est pas non plus de mon avis; car il n'a vu nulle part l'indication du remède qu'il faudrait appliquer à cette disposition fâcheuse.

Cependant il pense avec moi, et c'est quelque chose, que les justes plaintes formées contre l'administration de la Bibliothèque royale cesseront dès l'instant où l'on aura rédigé et publié le Catalogue général des livres imprimés.

Mais à l'entendre, ce qui convenait, au XVIIe siècle, à une bibliothèque de 40,000 volumes, ne peut plus convenir, au XIXe, à une immense collection comme la nôtre. J'avoue qu'il faut, en effet, un emplacement plus vaste, une surveillance plus active, plus étendue; si pourtant la classification des

40,000 volumes est bonne, elle sera bonne également pour un million de volumes. (Au lieu de 40,000 volumes, comptons pour le moins 60,000; car tel était le nombre des livres imprimés quand, en 1740, on publiait la première partie du Catalogue.)

M. Merlin, après avoir démontré, comme nous, l'inutilité des travaux accomplis jusqu'à présent sous la direction de M. Naudet, accuse le plan que je propose de « rentrer dans l'ornière de la Bibliothèque royale. »

Cette *ornière* est l'emploi des lettres de classification, et le système des intercalations pour ainsi dire élastiques.

J'avoue que je persiste à marcher dans cette *ornière*.

On a *lettré* tous les volumes : j'ai loué cette opération, et je la maintiens bonne, indispensable. M. Merlin aurait donc pu se dispenser d'affirmer que je l'avais blâmée pages 12 et 17. Écrire des brochures pour réfuter ce que l'on n'a pas dit, cela me semble assez inutile.

Pour ce qui se rapporte aux lignes suivantes de mon travail : « *Quand* » *le rédacteur aura bien mesuré l'étendue de la place dont il a be-* » *soin pour développer tous les livres de théologie et de métaphysique*, » il commencera ses intercalations systématiques, de façon que la pre- » mière partie des matières réponde à la place actuellement occupée par » la théologie du fonds porté, et que la dernière partie de l'ancien et » nouveau porté se réunisse dans le local supplémentaire. » Je ne comprends pas le sens des objections de M. Merlin. Mais enfin : soit le Fonds porté de *philosophie* trente mille volumes; le Fonds non porté, quarante mille volumes. On devra, suivant moi, commencer par ménager une place suffisante pour quatre-vingt mille volumes, c'est-à-dire, outre la place occupée par le *Porté*, l'emplacement supplémentaire de *cinquante mille volumes*. Cela fait, on réunira les quarante mille non portés dans cette deuxième salle, puis on dressera le classement définitif, en intercalant dans les premières divisions de la *philosophie* un nombre de volumes égal à celui qu'on repoussera dans les dernières divisions. Il n'y a pas matière au moindre embarras dans cette opération, et je n'ai pas besoin pour cela, comme le voudrait M. Merlin, de faire usage du Dictionnaire onomastique de Clément ou des 450,000 cartes de M. Naudet.

A propos de ces mots : « La fusion opérée, le rédacteur procédera à la » transcription des titres faits sur les volumes mêmes, » M. Merlin dit : *N'est-ce pas exactement ce qu'on commence à faire?* Eh! non, monsieur Merlin. On transcrit les titres, mais avant que la fusion ne soit opérée et que les volumes ne soient rangés; c'est là, vous le savez bien, ce qui doit rendre la transcription illusoire.

Ce qui a trompé M. Naudet, ce qui a trompé M. Gonod de Clermont-Ferrand et ce qui trompe également M. Merlin, c'est pour les cartes une espèce de *fétichisme* que je ne saurais partager. Les cartes ne doivent être que la copie de l'imprimeur; il est inutile d'en tracer une seule, avant que la catégorie de livres dont on s'occupe ne soit régulièrement disposée sur les

tablettes par le rédacteur bibliographe. Rangez d'abord, dictez ensuite le titre des volumes sur l'inspection des volumes mêmes. A quoi bon des cartes auparavant? à quoi bon, après l'impression?

M. Merlin qui a inventé un système bibliographique entièrement neuf et dont les avantages sont encore loin de frapper tout le monde, M. Merlin combat avec ardeur l'emploi des lettres, comme signes représentatifs de classification. « Elles peuvent être utiles, dit-il, comme moyen d'ordre entre » les cartes mobiles; mais, comme moyen de renvoi aux livres sur les ta- » blettes, elles offrent de graves inconvénients. »

Il est certain que les *lettres* seraient d'un avantage très-contestable dans le système proposé par M. Merlin. Ce système, d'une exécution merveilleusement facile, consiste à déposer les livres sur les tablettes suivant l'ordre de leur présentation à la Bibliothèque. — Autre reproche : j'ai cité, pour justifier nos *lettres*, une page excellente de M. Brunet qui se rapportait uniquement à la distribution des matières dans un catalogue systématique. Mais j'ai pu faire d'autant plus librement cette application, que M. Brunet, ancien et digne ami de M. Van-Praet, sent mieux que personne l'avantage immense de l'emploi de ces *Lettres* d'ordre dans notre Bibliothèque.

Ce qui révolte encore M. Merlin, c'est, dans tout autre système que l'agglomération par ordre d'entrée, la nécessité des intercalations successives. N'est-ce que cela? Eh bien, j'étais allé au-devant des objections, en proposant, à partir du jour où l'on commencerait le travail du Catalogue, la création d'un *Fonds supplémentaire* composé de tous les nouveaux volumes. Ce fonds reproduirait en petit l'ordre de la grande collection. D'ailleurs il ne faut pas exagérer l'embarras des intercalations. Le mouvement donné aux livres est, on le sait, une des conditions de l'hygiène bibliographique; et si, dans le *Supplément* que je propose, les volumes sont rangés comme ils doivent être, le report dans le fonds commun n'offrira jamais de difficultés. Veut-on, comme j'y serais assez disposé, fondre chaque année le supplément de l'année précédente, il suffira d'un employé intelligent pour exécuter cette opération en moins de deux mois, en admettant même que la moisson de chaque année s'élevât à dix mille volumes. Et, si vous admettez avec M. de La Garde et M. Merlin, l'emploi du procédé stéréotype, de nouvelles éditions du Catalogue pourront être faites tous les cinq ou dix ans sans une dépense excessive.

Mais quel ami des livres voudrait jamais accepter la place de Bibliothécaire s'il fallait l'acheter à la condition de suivre la méthode de *l'agglomération!* Quoi! la Collection du Roi disposée dans l'ordre des entrées! Lamartine auprès des prospectus de M. Gannal, les volumes de Cousin froissés par l'*Art de mettre sa cravate* ou par la *Cuisinière bourgeoise!* Cet ordre terrible n'eût pas même été réclamé en 1793 par le plus fameux des trois Merlin, tant il révolte le sentiment national. Il est donc inexécutable. Mais il faut retrouver dans la Bibliothèque du Roi le modèle que chacun voudra suivre

pour sa collection particulière, et le Catalogue doit être la fidèle image de l'ordre qui règnera parmi les livres.

Examinons pourtant les avantages que découvre M. Merlin dans l'*arrangement* proposé.

1° « Les livres *arrivants* viendront se poser *sans prétention* sur les ta- « blettes à la suite de leurs prédécesseurs. » — Accordé.

2° « Cette place une fois adoptée restera invariable. » (Quoi! même pour les ouvrages en vingt volumes, dont le premier paraîtra en 1847, le dernier en 1860?) — « Pour l'indiquer sur les registres, il suffira de peu de chif- » fres, » (Pourquoi ce *peu?*) « de peu de lettres, » (Pourquoi des lettres?) « des signes enfin simples et d'un usage facile. » Mais ne faudra-t-il pas déterminer l'ordre de la salle, l'ordre de la travée, l'ordre de l'armoire, l'ordre de la tablette, le format, le numéro d'ordre au moins sur la tablette. Tout cela, pour remplacer la lettre et le numéro de l'ancien système. Admirable simplification!

3° « La place sur les rayons n'ayant aucune influence sur le classement » du Catalogue méthodique, rien ne s'opposera à ce que les livres les plus » consultés soient conservés plus près des lecteurs, les moins demandés re- » légués dans les régions lointaines. » Cette idée de M. Merlin est très-malheureuse; car le premier principe de classement dans une bibliothèque, c'est, pour chaque livre, une place unique. La vogue d'un livre et d'une série de livres est passagère; faudra-t-il déplacer, en raison de cette mobilité? Alors, on reviendrait au *salon de lecture*.

4° « L'*invariabilité* des places facilitera le service des employés, en leur » offrant le secours de la mémoire locale? » Appliquez cette idée à la plus faible bibliothèque particulière, dans laquelle vous suivrez le *rangement* de M. Merlin, vous verrez tout ce qu'y gagnera la *mémoire locale*.

Puis, comme effrayé de lui-même, notre auteur s'empresse d'ajouter ces mots :

« Par suite de l'ordre *méthodique* que les livres ont reçu déjà sur les » rayons, l'inventaire ne sera pas un pêle-mêle confus, les divisions princi- » pales s'y trouveront observées. » (Ainsi l'ordre méthodique même sur les *rayons* est bon à quelque chose. Ainsi, sans l'ancien ordre méthodique, le rangement de M. Merlin serait un *pêle-mêle confus*. — Approuvé!) « Quand, » en inscrivant une classe, il s'y rencontrera un livre appartenant à une autre, » rien n'empêchera qu'il ne soit reporté à son ordre véritable, *si cette classe* » *n'est pas encore inscrite*. » (C'est-à-dire si le mal que vous voulez faire n'est pas encore fait.) « Si elle est déjà inventoriée, ce livre figurera aux in- » sertions de la fin. » Qu'est-ce que les insertions de la fin? Vous proposez un classement général par *ordre d'entrée*, vous vantez l'avantage de l'*invariabilité* des places, dont vous commencerez sans doute par faire jouir les 500,000 volumes non portés, et puis vous proposez de renvoyer chacun de ces volumes à leur rang véritable. J'en demande pardon au savant bibliographe, mais je ne vois là que du galimerlin double.

Avant de finir, faisons remarquer à notre adversaire : 1° que les fonds spécialement destinés à l'exécution du Catalogue étaient bien réellement répartis en *huit* annuités et non pas en *douze;*

2° Que pour exécuter un inventaire complet, invariable, constamment à jour, comme ont droit de l'exiger le Ministre et les Chambres, il n'est pas absolument nécessaire que les livres soient placés au hasard dans l'ordre unique de leur publication et de leur entrée;

3° Que ce *désordre* d'entrée serait contrarié sans cesse par la difficulté de ranger les nombreuses acquisitions d'ouvrages de tous les temps, faites chaque jour en dehors du dépôt légal;

4° Que mieux vaudrait mille fois l'aspect d'une armée dans laquelle seraient confondus tous les uniformes, tous les grades, tous les individus, sans distinction de régimens, d'armes et de taille, que l'aspect d'une bibliothèque ordonnée à la façon de M. Merlin;

5° Qu'une *Bibliographie universelle* réclamée comme le meilleur Catalogue de la Bibliothèque du Roi, est une assez plaisante imagination, enfantée, il y a trois ans, par un homme de beaucoup de sens, M. M. G. (et non pas M. D.). Mais, à parler sérieusement, elle est inexécutable. Cette *Bibliographie universelle* ne saurait tenir compte du nombre exact de nos *doubles*. Elle ne pourrait marquer exclusivement les éditions du même ouvrage que nous possédons et qui nous suffisent; elle ne désignerait pas l'état de la reliure; elle n'aiderait pas à trouver plus rapidement un livre, à constater son identité. Or, dans notre opinion, le catalogue d'une Bibliothèque publique doit se définir : l'*art de trouver facilement le livre qu'on cherche*. Faites abstraction de cet *art*, et le Catalogue ne sert plus à rien.

Le système des cartes stéréotypées de M. de La Garde n'est pas à mépriser sans doute; mais il ne saurait aider à l'exécution d'un Catalogue raisonné. Il faudra toujours commencer par dicter un million de cartes, par les copier, les faire imprimer ou graver dans leur premier et abominable désordre; ensuite il faudra, comme devant, chercher un bibliographe pour rédiger le *Catalogue*, et celui-ci tiendra compte des livres plutôt que des cartes de M. de La Garde, fussent-elles les plus exactes du monde. *Catalogue :* art de trouver et retrouver plus aisément un livre, je ne sors pas de là.

Mais, après tout, nous concevons parfaitement que le savant rédacteur du Catalogue de M. de Sacy, commencé depuis 1838, n'ait pas la moindre foi dans l'exécution rapide du *Catalogue général* de la Bibliothèque royale : il n'avait même pas besoin d'aller chercher très-loin un exemple de la difficulté de ce travail. « Les Conservateurs de Copenhague ont fait, dit-il, en onze ans et demi le catalogue de 433,322 volumes imprimés, non compris les brochures et feuilles volantes, et 4 à 5,000 manuscrits. » Or ce triple chiffre de manuscrits, de brochures et de livres imprimés n'est pas fort éloigné du chiffre de notre Bibliothèque royale; et s'il a fallu onze ans et demi à des savans danois pour exécuter une pareille besogne, des savans français peuvent espérer de mieux faire encore. Mais puisqu'il plaît à M. Merlin

de nous envoyer à Copenhague pour y apprendre à travailler lentement, n'avons-nous pas le droit de lui dire à notre tour : « De grâce, monsieur, » faites avec nous le voyage! en Danemark on vient à bout de tout à la » longue, et vous y pourrez trouver les moyens d'achever ce beau catalogue » de M. de Sacy, composé de dix mille volumes, et qu'il vous est impossible » apparemment de terminer en France. » Cela soit dit sans déplaire à M. Merlin que nous honorons fort, mais dont les objections nous ont fait très-éloquemment sentir les avantages et l'opportunité d'un plan contraire à celui qu'il propose.

21 juin 1487.